

**MÉMOIRES**  
DE LA  
**COMMISSION DES ANTIQUITÉS**  
DU  
**DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR.**  
**TOME SIXIÈME.**  
ANNÉES 1861-62-63-64.



**A DIJON,**  
CHEZ LAMARCHE, LIBRAIRE, PLACE SAINT-ÉTIENNE.  
**A PARIS,**  
A LA LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON, RUE SAINT-DOMINIQUE-SAINTE-GERMAIN, 23.  
1864.



Per. 4° 1876

# ABBAYE DE SAINT-SEINE,

de l'ordre de Saint-Benoît,

FONDÉE VERS L'AN 534.

---

## SOMMAIRE.

Du premier abbé fondateur *Sequanus*. — Comment les légendes ont leur coin de vérité qu'il faut entrevoir. — Donations royales. — Première réforme entreprise par Benoît d'Aniane. — Importance de la mense abbatiale au XIII<sup>e</sup> siècle. — Création des curés. — De quoi se composait le *revenu du dedans* ou revenu des églises. — De la dîme ou *revenu du dehors*. — Origine des prieurés. — Conflits d'abbayes à abbayes pour délimitation de chapelles. — Régime intérieur et administratif de l'abbaye de Saint-Seine. — Grande renommée d'hospitalité. — Effets du voisinage de la cour des ducs de Bourgogne. — Des offices claustraux et des grands et petits offices laïcs. — Finances obérées. — Déclin de l'abbaye. — Description des lieux. — Affranchissement des hommes de mainmorte. — Etat des personnes dans la seigneurie de Saint-Seine. — Conditions du traité d'affranchissement. — Désaccord et procès aboutissant à un arrêt de cour de 1497. — Droits fixés par cet arrêt. — Série des abbés commendataires. — Fin de l'abbaye.

---

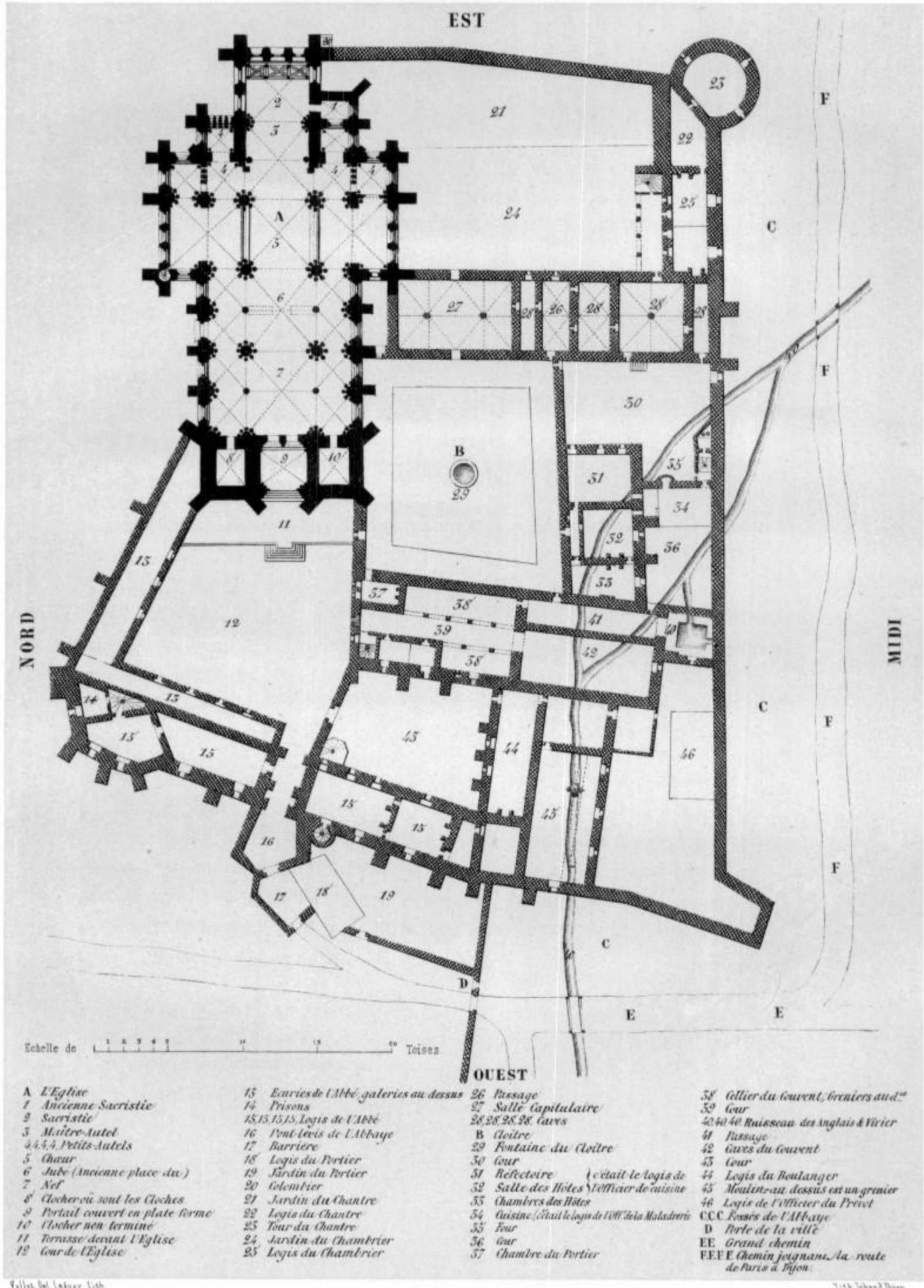
## PREMIÈRE ÉPOQUE.

Temps de la fondation jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, sous les abbés SEQUANUS, 1<sup>er</sup> abbé; — TEUDELENUS, 2<sup>e</sup>; — WAREMBERTUS, 3<sup>e</sup>; — ROBERT, 4<sup>e</sup>; — BONIFACE, 5<sup>e</sup>; — HELMUIN, 6<sup>e</sup>; — GRÉGOIRE, 7<sup>e</sup>; — HENRI, moine de Bèze, 8<sup>e</sup>.

---

L'abbaye de Saint-Seine, nommée abbaye de Sestre (du nom de la contrée), dans l'origine et longtemps après sa fondation, puisque l'abbé se désignait encore après le XII<sup>e</sup> siècle sous la dénomination d'*Abbas segestriensis*, fut fondée vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle par un fils du comte de *Mémont*, et auquel son père, suivant l'usage des seigneurs d'imposer à leurs enfants le titre des apanages, avait donné le nom de *Sequanus*, parce que la rivière de Seine prend sa source dans le patrimoine destiné alors à ce fils chéri (1). La

(1) Je crois que c'est ainsi qu'il faut entendre ces mots de la légende citée tome 2 de ces Mémoires, p. 216 : *Est locus tibi jure hæreditario debitus*. Au reste, voici un passage du manuscrit Delamothe qui éclaircit la question : « Le territoire où est la



**PLAN DE L'ABBAYE DE SAINT-SEINE**

d'après celui d'Hilaire PINET de 1656. (Archives de la Côte-d'Or.)

paroisse d'où relevait cette abbaye était au rang des bourgs de Bourgogne. De tous les noms sous lesquels on l'a désignée, les préférables sont abbaye de Saint-Seine en *Mémontais*, ou de Saint-Seine-en-Montagne, parce qu'elle dépendait d'abord du pays de Mémont ou Mesmont (1), puis du bailliage de Châtillon ou de la Montagne, depuis la création de ce bailliage.

A ces époques de ferveur chrétienne, il n'était point rare que le fils d'un grand seigneur ou un prince même renonçât aux armes pour se faire moine : l'histoire de Cîteaux est remplie de ces faits, et la puissante maison de Bourgogne en offre plusieurs exemples. Il ne faut donc point s'étonner si le comte d'un ancien *pagus*, dont le chef-lieu, jadis considérable, n'est plus aujourd'hui qu'un village, ait vu son fils préférer le cénobitisme aux richesses et à tous les avantages du monde. Les agiographes s'accordent à dire (2) qu'après une opposition impuissante et des larmes sans effet, les parents du jeune comte, le voyant dépérir à cause du profond chagrin que lui causaient les entraves mises à sa vocation, le supplièrent enfin eux-mêmes de faire tout ce qu'il voudrait, pourvu qu'il prît en considération sa santé et son existence. Le premier usage qu'il fit de cette émancipation tant désirée, fut de construire dans la forêt de Sestre (3) un oratoire dédié à Marie, avec l'aide d'un saint prêtre de Mémont, nommé *Eustade*, et avec

métairie dite des *Vergerots*, faisait partie de la terre de Saint-Seine. Cette métairie est au sud-ouest de Poncey, avancée dans les bois et *proche de la source de la Seine*. Elle se compose de 300 journaux. J'ai vu l'acte d'*accense* du terrain de cette métairie fait par l'abbé prince de Conti, ou par son prédécesseur l'abbé de Beaufort, à un sol par journal. »

(1) Voici ce que Valois dit dans sa Notice des Gaules sur Mémont : « *Hic locus cum monasterio situs est in pago vel comitatu Magnimontensi, cui pago nomen dedit magnus mons vel Magnimontense oppidum quondam clarum in Lingonibus, S. Sequani patria, tertiis leucis ab ejus monasterio Segestro distans.* » — L'historien Mille a dit : Maixmont ou Mesmont, ville alors considérable, aujourd'hui simple village dépendant de la baronnie de Somberton.

(2) Et Baillet, entre autres.

(3) Je ne m'arrêterai point aux diverses étymologies qu'à tort ou à raison l'on a données de *Sestre*, *Ségestre*, et même *Sicaster*, trois dénominations appliquées au territoire de Saint-Seine. On a prétendu que la dernière de ces dénominations, qu'on

le concours de quelques pieux ermites que ses vertus, et sans doute aussi le prestige de sa naissance, avaient attirés vers lui. Au fond de tout cela, les défrichements et, par suite, la richesse territoriale et le bien-être de ces pays d'abord si sauvages, datent du fondateur de ce monastère de Sestre, connu enfin plus tard sous le nom d'abbaye de Saint-Seine.

Les domaines du seigneur de Mémont étaient plus que suffisants pour subvenir aux besoins de l'abbaye naissante et nourrir la multitude des pauvres qui y affluaient. Delamothe assure que vingt mille arpents de bois ont dépendu de cette terre. La chevauchée de l'âne est un larcin fait aux légendes antiques, ou plutôt à l'histoire de l'abbaye de Moutier (1), où saint Seine avait fait son noviciat. En effet, cette abbaye conservait une charte de Clovis donnant au fondateur Jean tout le terrain qu'il parcourrait sur un âne dans une journée entière. Les droits seigneuriaux étaient fort multipliés dans toute l'étendue des terres de l'abbaye de Saint-Seine. Il n'y avait absolument rien qui ne payât quelque droit, excepté les ânes : aussi les habitants s'en servaient-ils plus que de chevaux, et profitaient ainsi pour eux-mêmes de l'extension qui avait été donnée à la légende de Moutier-Saint-Jean.

Pour arriver à ce que je viens de dire sur l'origine de Sequanus et sur les faits de sa vocation, il fallait, comme je l'ai entrepris, dégager des légendes ce qu'on appelle l'inconnue dans les sciences exactes, et qui est comme la parcelle d'or des récits légendaires de ces temps obscurs.

Les premiers temps de l'abbaye de Saint-Seine ont besoin d'être éclaircis. Elle eut à souffrir au ix<sup>e</sup> siècle de l'invasion des Normands. Deux moines furent égorgés. Delamothe cite le hameau de Cheneroilles, situé à

a sans doute confondue avec celle de *Sicarius*, signifie qu'au vi<sup>e</sup> siècle ce territoire était infesté par des bandes de voleurs et d'assassins. La légende a tiré bon parti de cela, comme on peut le voir par les fresques de Saint-Seine, qu'elle a inspirées. De cette pensée fautive est résulté le nom de *brigands de Saint-Seine*, qui s'est longtemps perpétué, malgré les mœurs paisibles de ses habitants. En dernière analyse, le nom de *Segestre*, dont on a fait *Sestre* par abréviation, vient du latin *Seges*, et signifie tout bonnement, comme celui de *Fromenteau*, que la fertilité et l'abondance sont nées des travaux de ces défricheurs bénédictins, moines de l'abbaye de Saint-Seine.

(1) Moutier-Saint-Jean ou Saint-Jean de-Réome, au diocèse de Langres et au bailliage de Semur-en-Auxois.

3 ou 4 kilomètres de l'abbaye, comme le lieu de leur martyre. Courtépée et d'autres encore se sont mépris sur l'époque de cet événement, qu'ils placent vers 731, à l'époque de l'invasion des Sarrasins. J'en crois plus volontiers les chroniques de Langres nous disant que l'évêque *Geilon* mourut de douleur sur la fin de 888 en voyant les Normands, qui s'étaient jetés sur la Bourgogne, ravager le diocèse de Langres (1). Cet évêque Geilon était une créature du roi Charles le Gros; et, si l'on en veut croire le *Gallia christiana*, Geilon aurait été mis d'autorité par le roi de France à la place de l'abbé Boniface, qui régissait l'abbaye de Saint-Seine en 886. Cette préférence expliquerait la donation de douze villages que fit le roi Charles le Gros à l'abbaye de Saint-Seine.

Le fait le plus important de notre première époque, c'est la présence de Benoît d'Aniane à cette abbaye vers 774. Il était fils d'Aigulfe, comte de Maguelone en Languedoc. A vingt et un ans, il était page de la reine à la cour du roi Pépin. Là, au milieu de toutes les séductions, dit un agiographe, il prit en dégoût les biens qui, ne pouvant s'acquérir qu'avec beaucoup d'efforts, se perdent à la mort et souvent auparavant. Il commença sous l'habit séculier les exercices de la pénitence qu'il porta ensuite si loin sous l'habit religieux. Après avoir mené pendant trois ans cette vie exemplaire, il revint dans sa famille, et la quitta de nouveau pour se rendre à Aix-la-Chapelle, où était la cour; mais, en passant par la Bourgogne, il s'arrêta à l'abbaye de Saint-Seine, y fit profession, et y devint chambrier, fonction à laquelle répondit plus tard celle de célièrier. Là, tout en respectant la règle de Saint-Benoît, qui régissait l'abbaye, il s'imposa des austérités beaucoup plus grandes, n'usant pour sa nourriture que de pain et d'eau, couchant sur la terre, marchant pieds nus en toute saison sur les dalles du monastère, et passant la plus grande partie des nuits en oraisons. Les moines le raillaient, et ce fut en vain qu'il entreprit d'unir à la règle de Saint-Benoît les observances rigides de Saint-Pachôme et de Saint-Colomban. Cette réforme eut un instant des adeptes assez fervents parmi les moines de l'abbaye; mais une faible minorité entre 500 moines déjà bien refroidis pour la règle habi-

(1) Jacques Viguier, période carlovingienne.

tuelle, ne pouvait laisser espérer au réformateur un succès durable. On voulut l'élever à la dignité d'abbé après la mort de l'abbé Robert; mais il résolut de se soustraire à une charge que sa conscience lui présentait comme impossible à remplir. Il retourna donc en Languedoc, où il fonda l'abbaye d'Aniane. Louis le Pieux, alors roi d'Aquitaine, le chargea de rétablir la discipline dans tous les monastères de ce royaume et de celui de France, et un peu plus tard Charlemagne l'envoya avec la même mission au monastère de l'Île-Barbe, près de Lyon. Saint Benoît avait une grande célébrité dans le ix<sup>e</sup> siècle, soit comme réformateur, soit comme théologien. Il a laissé entre autres ouvrages un code des règles monastiques et un recueil d'homélies, et il a triomphé de l'hérésie de Félix, évêque d'Urgel en Catalogne, lequel prétendait faire accepter le Christ comme fils adoptif de Dieu.

Nous verrons au chapitre suivant la mollesse se substituer parmi les moines à l'austérité de la règle, amener le déclin de l'abbaye, et faire naître la nécessité d'une réforme plus radicale que celle dont on vient de parler.

## 2<sup>e</sup> ÉPOQUE. XII<sup>e</sup> ET XIII<sup>e</sup> SIÈCLE,

Sous les abbés GARNIER, 9<sup>e</sup> abbé; — HERBERT, 10<sup>e</sup>; — RICHARD, 11<sup>e</sup>; — AIRARD, 12<sup>e</sup>; HAYMON, 13<sup>e</sup>; — HALINARD, 14<sup>e</sup>; — NIVARD, 15<sup>e</sup>; — OLIVARIUS, 16<sup>e</sup>; — EUDES 1<sup>er</sup> du nom, 17<sup>e</sup>; — JEAN, 18<sup>e</sup>; — PIERRE, 19<sup>e</sup>; — HUGUES DE LA PORTE, 20<sup>e</sup>; — JEAN 2<sup>e</sup> du nom, 21<sup>e</sup>; — GUILLAUME 1<sup>er</sup> du nom, 22<sup>e</sup>; et HUGUES 2<sup>e</sup> du nom, 23<sup>e</sup> abbé.

D'après les énoncés de deux bulles importantes, la 1<sup>re</sup> de 1178, adressée par le pape Alexandre III à l'abbé Haymon, la 2<sup>e</sup> émanant d'Innocent IV et datée de Lyon en 1245, la mense abbatiale se composait de plus de 50 villages et hameaux, sans compter des terres, prés et redevances en divers lieux hors du domaine principal, lequel s'étendait de Fontette à Dijon à l'ouest, et de Salives à Dijon au nord. Les chapelles de Daix, Hauteville et Chamoron y étaient comprises, et jusqu'au terrain sur lequel Louis XI a bâti, en 1197, le château fort aux portes mêmes de la ville. L'évêque de Langres Garnier, connu par ses prodigalités excessives en faveur des ordres religieux, fit don à l'abbaye de 14 églises. Nivard, frère du célèbre abbé de Clairvaux, Tescelin, depuis saint Bernard, recueillit cette importante do-

nation en sa qualité d'abbé de Saint-Seine. L'évêque d'Autun aussi donna six églises qui étaient placées sur la lisière de son évêché et de celui de Langres. Elles ne se dénommaient pas encore *églises*, mais chapelles, et étaient desservies par des chapelains que les moines, chargés personnellement du service religieux, substituaient à leur place; mais à mesure que les villages prirent de l'accroissement, les chapelles devinrent plus vastes, et on leur donna le nom d'églises. En même temps on conféra la dénomination de curés aux ecclésiastiques chargés d'en prendre le soin (*cura*) et la direction. Ce changement arriva au XIII<sup>e</sup> siècle.

Les offrandes étaient alors très-multipliées, et on les appelait revenus *du dedans des églises*. Ces revenus étaient partagés entre les religieux de l'abbaye et les prêtres préposés par eux. Lorsque les curés devinrent inamovibles, les règlements sur ce casuel furent revisés par les évêques.

Des offrandes extraordinaires avaient lieu aux Rogations, aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Toussaint. Indépendamment des offrandes ordinaires pour les épousailles, les relevailles de couches, l'eau bénite portée aux infirmes, il y avait celles des bénédictions du jour et du lendemain du mariage, celles de l'épouse lorsqu'elle venait seule *ad reconciliationem*, celles du jour des Morts, de Pâque fleurie, de saint Jean-Baptiste, de la Nativité, celles de l'enterrement et du 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> jour après, et pour l'anniversaire. Il y avait de plus le denier de charité, les offrandes de vin pendant toute l'année, les chandelles de Noël, et le cierge de cire en forme d'étrier offert par l'épousée. Il y avait le droit de *croix*, ainsi appelé parce qu'il se payait le jour anniversaire de l'Exaltation de la sainte Croix, vers le milieu de septembre. Les festins des noces devaient aussi leur offrande, et là comme pour le pain béni, la serviette restait toujours au curé. Il y avait, à la charge de chaque champion, des offrandes pour le jugement de Dieu. Tout pèlerin ou étranger en devait une à l'église où il se présentait en voyageant. Chaque charrue devait aussi son offrande pour attirer les bénédictions du ciel sur son maître.

L'abbaye avait intérêt à ce que les revenus *du dedans* fussent productifs, parce qu'elle s'appropriait la dime *du dehors* à l'exclusion des desservants qu'elle envoyait dans les chapelles. Cependant il n'était pas rare que les évê-

ques adjugeassent une partie de ces dîmes aux desservants pour leur subsistance : on en voit plusieurs exemples au cartulaire de l'abbaye. Quand les villages et les églises s'accrurent avec le temps, le religieux envoyé pour la desserte d'une église ne put suffire à lui seul au soin du spirituel et du temporel : il fallut dès lors lui en associer un ou plusieurs autres à l'égard desquels il prenait la qualité de prieur (1). C'est là toute l'origine des prieurés. Pendant un certain temps, les prieurs rendirent compte en détail de leur gestion ; plus tard, on leur laissa toute liberté d'action, en convenant d'une certaine somme d'argent qu'ils rendraient au couvent. Peu à peu, de simple mandataire, le prieur devint le premier dignitaire de l'ordre après l'abbé.

Dans un titre de 1497, le prieur de Saint-Seine est qualifié de *grand prieur cloistrier et enfermier*. Les premiers prieurs dont le cartulaire de l'abbaye fasse mention étaient ceux de Saint-Martin de Langres ou du Mont, Saint-Héliier, Léry, Baume, Blaisy, Saint-Mémin, Serrigny et Hauteville.

L'évêque de Langres Robert (2), frère d'Eudes I<sup>er</sup>, duc de Bourgogne, avait en grande considération l'abbaye de Saint-Seine, parce que ses ancêtres y avaient été inhumés. Pour rendre un témoignage manifeste de sa sympathie, il fit don à l'abbé Henri de l'église Saint-Martin-du-Mont, située sur la crête des plateaux qui dominant l'abbaye. C'était alors une des paroisses les plus considérables de ce site élevé, et d'où dépendaient de fortes noales ou terres nouvellement défrichées. Les villages de *Sestre* et de *Fromenteau* y étaient compris. Le prince Robert avait lui-même reçu cette église et ces terres en apanage.

Le prieuré de Léry fut fondé en 1240 en faveur de l'abbé Jean, qui, au retour de la Terre-Sainte, résigna ses fonctions d'abbé de Saint-Seine entre les mains de Robert 3<sup>e</sup> du nom, évêque de Langres.

Il y eut au commencement du XII<sup>e</sup> siècle un long procès entre l'abbaye de Saint-Seine et celle de Saint-Claude, qui, possédant le prieuré de la Ferté-sur-Aube, prétendait à la propriété du village de Roche-Taillée, sis au bail-

(1) Du mot latin *prior*, premier ou supérieur. Dans l'origine ce nom était donné aux plus anciens religieux à l'égard des derniers venus, et n'exprimait point l'idée d'une délégation administrative.

(2) Décédé à l'abbaye de Molesmes en 1110.

liage de Châtillon. L'abbé et les moines de Saint-Claude firent une irruption violente contre ceux de Saint-Seine et les dépossédèrent. Les moines évincés réclamèrent par-devant l'évêque de Langres Geoffroy, qui, après bien des remises, parce que l'abbaye de Saint-Claude faisait toujours défaut, adjugea, en 1140, ce village aux religieux de Saint-Seine, qui l'annexèrent au prieuré de Saint-Martin.

Les conflits n'étaient pas rares entre prieurés ou même d'abbayes à abbayes. On le vit bien en 1129 dans la querelle ardente qui surgit entre l'abbaye Saint-Etienne de Dijon et l'abbaye de Saint-Seine au sujet de la possession des églises de Darois et d'Etaules. Saint Bernard fut pris pour juge ; mais les religieux de Saint-Seine, mécontents de son arbitrage, tombèrent en furieux sur le village d'*Ahuy*, appartenant à ceux de Saint-Etienne, et le mirent à sac. Ce scandale ne leur valut qu'une menace d'excommunication de la part du souverain pontife : car il n'y avait alors d'autre justice que celle des moines dans les terres de leur juridiction.

La haute justice restait indivise dans toutes les terres de l'abbaye au nom collectif des abbé et religieux. La moyenne et basse justice compétait aux offices claustraux, comme aux prieurs dans les prieurés ressortissant à l'abbaye. Des cinq officiers exerçant la haute justice, l'abbé nommait les trois premiers, qui étaient : le bailli, le procureur d'office et le greffier. Les religieux nommaient les deux autres, qui étaient le lieutenant et le substitut du procureur d'office. L'abbaye instituait en outre des procureurs postulants, cinq ou six sergents et des gardes forestiers. L'abbé même était électif. D'autre part, le chapitre, où chacun avait sa voix, tempérant le pouvoir de l'abbé, de sorte qu'on peut dire que, dans cette sorte de petit bailliage monacal, fonctionnaient de véritables éléments constitutionnels qu'altérèrent bientôt les empiétements de la suprématie, surtout à l'époque des abbés commendataires. Pour achever de ruiner les minces libertés de la congrégation, des lettres patentes furent exigées comme sanction du choix du lieutenant et du substitut du procureur d'office, ce qui rendait leur élection illusoire.

L'abbé instituait un prieur pour les affaires intérieures de l'abbaye, et un prévôt moine pour rendre la justice au dehors. Ce prévôt moine connaissait

en première instance de toutes les causes civiles et criminelles de la seigneurie de Saint-Seine, dont les principales paroisses étaient Saint-Seine, Bligny, Saint-Martin-en-Vaux, Baume-la-Roche et Panges, Turcey, Champagny et Villotte, Pelleray et Poncey, La Margelle, Léry, Frénois et Molois, Francheville et Prairay, Saint-Héliier, Saint-Mémin, etc. Les prieurs avaient aussi une juridiction semblable dans les terres dépendantes de leurs menses.

Le prévôt moine prélevait, 1<sup>o</sup> les amendes, qu'il partagea d'abord avec l'abbé; mais dans la suite le prévôt n'eut plus droit qu'à celles de 7 sols et 6 deniers, et enfin il fut taxé à la somme de 100 livres par an; 2<sup>o</sup> le droit de scel, lorsqu'il apposait le sceau de la prévôté sur les actes publics. Ce droit, qu'on nommait de *petit lods*, était de deux sols pour chaque acte de vente.

On sait que, jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, les conventions écrites recevaient leur authenticité du témoignage des princes, seigneurs, évêques, abbés, doyens ou archiprêtres, lesquels apposaient leurs sceaux au bas de ces conventions. On y faisait intervenir des témoins qui ne signaient point; car, presque toujours, les personnes même des conditions les plus élevées ne savaient pas écrire. La date la plus usuelle de ces actes était l'an de l'incarnation, ou l'an de grâce; d'autres fois on y mentionnait le quantième du mois seulement, ou simplement la semaine ou un anniversaire de saint. Dans quelques-uns de ces actes, le dimanche est indiqué par le premier mot de l'introït. Il n'y avait dans le corps de l'écriture ni alinéa, ni ponctuation, ni accents. L'abbé de Saint-Seine se déchargea du soin de ces actes sur son prévôt, lequel, dans la suite, s'en déchargea à son tour sur des notaires institués par lui en grand nombre, et qui furent bientôt en concurrence avec les notaires royaux, auxquels ils cédèrent enfin le pas. On comptait dans les archives de l'abbaye plus de 12,000 minutes de ces notaires.

Le prévôt moine avait aussi le droit d'*égauillage*, lequel consistait à poinçonner, d'après les matrices qui étaient à l'abbaye, les mesures de vin des taverniers. Pour ce soin, il était dû par chaque tavernier une pinte de vin, mesure de Mont-Saint-Jean, au prévôt moine, lequel pouvait renouveler ce recensement toutes les fois qu'il le voulait. Il prétendit même étendre cet exercice sur les mesures de grains et sur les poids.

Les assises de justice se tenaient tous les premiers mercredis de mars et d'août, à l'instar de celles d'Aignay ou des mercuriales du parlement ; et quiconque exerçait un office dans les terres de l'abbaye était tenu de se rendre avec le prévôt moine à ces assises, sous peine d'amende. Le prévôt laïc les présidait : celui-ci connaissait par appel de toutes les causes jugées par les premiers juges. Selon Delamothe, il est parlé dans un titre de 1324 du prévôt laïc comme *maire* (1) de Saint-Seine, et exerçant une charge héréditaire à laquelle étaient attachés certaines charges et certains privilèges. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, on trouve aussi dans les chartes un prévôt de Salmaise, un prévôt de Mont-Saint-Jean, etc., dont les attributs devaient être les mêmes que ceux du prévôt de Saint-Seine.

L'abbaye de Saint-Seine était en grande renommée d'hospitalité. Tout le monde y était accueilli, les riches comme les pauvres, les malades comme ceux en santé. Le voyageur y trouvait les secours et le bien-être qu'il désirait, des appartements pour le loger, des personnes pour le servir. Il y avait hôpital, aumônerie, infirmerie, hôtellerie, maladrerie, et, en un mot, tout le confortable nécessaire aux étrangers, de quelque état, sexe et condition qu'ils fussent.

Les bonnes œuvres des religieux et leur esprit de charité, ruineux et excessif peut-être, par suite d'une gestion mal entendue, leur attirait beaucoup de donations de la part des seigneurs du voisinage : de nombreuses chartes en font foi. La demeure des ducs dans le voisinage de l'abbaye amena plusieurs bienfaits sur elle, surtout de la part des princesses de la maison de Bourgogne. Toutefois ce splendide voisinage ne contribua guère à enrichir l'abbaye, et lui donna au contraire un éclat funeste à la simplicité des mœurs religieuses. L'abbé portait le titre de baron de Saint-Seine. Il était rare que lui et plusieurs de ses religieux manquassent aux assemblées de la cour somptueuse des ducs de Bourgogne. On les y voyait figurer parmi les hauts personnages. L'abbé était toujours consulté et choisi

(1) Dans l'origine, le mot *maire* (du latin *major*) exprimait une fonction n'ayant aucun rapport avec celle du premier officier municipal des temps postérieurs. Je reviendrai plus amplement là-dessus dans mon esquisse historique de l'abbaye d'Ogny.

comme témoin dans les actes importants ou dans les circonstances solennelles. Le goût de vivre en grands seigneurs s'empara insensiblement des abbés de Saint-Seine. Ils s'isolèrent de la mense conventuelle, et voulurent avoir leur table et leurs revenus à part : ce qui fut bientôt imité par les religieux eux-mêmes, et détruisit l'esprit d'association et celui de la règle. Il y eut, dès lors, outre les offices claustraux exercés par les religieux, des offices laïcs qui devinrent héréditaires, comme les offices claustraux devinrent des bénéfices en titre. Les uns et les autres eurent des menses distinctes de la mense conventuelle.

A l'imitation des ducs de Bourgogne, les abbés se mirent en tête d'avoir un chambellan, dont une charte de 1240 énumère les attributions. En 1201, l'abbé Nivard (1) avait *Landric* pour chambellan lorsqu'il alla en Terre-Sainte. Cet office s'éteignit vers 1650 seulement, par l'aliénation de la terre et seigneurie de Fontette, faite vers ce temps au juriconsulte Febvret. L'abbé Androin de la Roche créa en 1350 un office de chambellan pour lui et ses successeurs.

On voit de plus, dès le XII<sup>e</sup> siècle, un *maréchal* de l'abbé de Saint-Seine. Cet office était purement militaire, et avait été créé à l'époque des croisades. Il s'éteignit sans doute après elles ; car les chartes n'en constatent pas la fin.

L'office laïc le plus important, on éprouve de la confusion à le dire, était celui de *queux* (2). Tant que les religieux vécurent en commun, le cuisinier était chargé directement de leur nourriture ; mais lorsqu'ils firent chacun ménage à part, il n'était tenu de leur fournir la nourriture

(1) D'abbé de Saint-Seine, il fut fait abbé de Saint-Bénigne à son retour de la terre sainte. Il établit alors une communauté de prières ou association entre les abbayes de Saint-Bénigne, Saint-Seine et Bèze. Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, l'abbé Hugues de la Porte admit dans cette association l'abbaye Saint-Michel de Tonnerre. On faisait dans chacune de ces abbayes des services pour les religieux décédés soit dans l'une, soit dans l'autre. Un autre privilège né de ce genre de communauté, c'est que les religieux étaient admis de l'une à l'autre quand ils le jugeaient à propos. Ce sont ces sociétés qui ont fait naître ultérieurement l'idée des congrégations.

(2) Du latin *coquus*, cuisinier.

que dans les temps d'assemblées générales, où tous les religieux étaient obligés d'être en communauté. Peu à peu ce cuisinier se donna des aides, et s'érigea en intendant des vivres de l'abbé. L'office de *queux* prit une extension considérable, et il fut de tous les offices laïcs celui qui possédait le plus de revenus. Par exemple, les dimes de laines lui étaient attachées, ainsi que les dimes d'agneaux, les revenus des fours et moulins dans toute la seigneurie de Saint-Seine, et ils étaient considérables en ces temps-là, et enfin le droit d'éminage ou dîme des grains sur les marchés, à Saint-Seine et en la terre de Molois.

Une des singulières obligations du *queux* était de fournir tous les ans à chaque religieux et à tout prêtre assistant aux processions des Rogations, un flan d'un chauveau de lait fait au fromage et aux œufs, ce qui allait à 40 livres par an, somme importante pour l'époque. On appelait ces pâtisseries *flans de Saucigny*.

En 1340, on trouve un nommé Hugues, cuisinier de Saint-Seine, et Etiennette sa femme, qui donnent 30 sols de rente assignés sur les rentes de Saint-Seine, *pour être enterrés dans la sainte abbaye*.

Plus tard, comme les revenus de cette charge s'étaient considérablement accrus, les plus grands dignitaires de l'abbaye ne dédaignèrent point de la briguer. C'est ainsi qu'en 1491, Pierre de Fontette, licencié en droit, prieur commendataire de Saint-Maximin, était cuisinier de Saint-Seine lorsqu'il succéda, comme abbé de ce monastère, à son oncle Pierre de Fontette premier du nom, et dont il était déjà coadjuteur.

Un sieur de Richemont possédait cet office en 1630, et l'échangea contre la haute justice de Villotte.

Enfin, entre 1636 et 1654, l'abbé prince de Conti se le réserva, et en traita peu après avec ses religieux, auxquels il apporta la réforme de la congrégation de Saint-Maur. Dès ce moment l'office de *queux* fut éteint, et uni à la mense conventuelle.

Il en fut de même de l'office de *chambrier de l'abbaye*. On voit dans une charte de 1236 la création de cet office, auquel on assignait de notables revenus. Il ne formait pourtant qu'une partie des attributions de ce qu'on nomma plus tard la charge de cèlerier. Le chambrier était tenu de fournir

à l'abbé et aux religieux tout ce qui leur était nécessaire pour se vêtir, et jusqu'à des aiguilles et épingles. Voici le passage le plus curieux de cette charte, où il a bien fallu latiniser les choses matérielles connues seulement des peuples modernes :

**Tenetur perinde domino abbati et fratribus in claustro morantibus dare unicuique frocum et cucullum et duo strata (1) ad pascha et renas (2) cum opus fuerit... ad festum omnium sanctorum duo femoralia et caligas (3) cum peditibus et botis frotatis et unum coopertorium honestum et religiosum de quinquennio in quinquennium... Item unam pelliciam de biennio in biennium cum capuccio forrato et de quaternio in quaternium botas nocturnales... *Item singulis annis almuciam unam (4) et in die magni jovis (5) botas non frotatas et per totum annum bottamentorum usum necessarium... corrigiam (6) vero cum cultris religiosis et cultelleriis et acubus (7)... restituent vetera qui debuerunt accipere nova.***

Un autre office qui fut aussi réuni à la mense conventuelle lors de la réforme opérée par l'abbé de Conti, était celui de sacristain. Des chartes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles attestent plusieurs fondations en faveur de cet office. Le sacristain était tenu de fournir, pour les cérémonies des grandes fêtes, onze cierges d'un quarteron chacun, dont sept pour le grand candélabre en cuivre, et quatre pour les quatre piliers devant le grand autel; cinq cierges du même poids pour le petit candélabre de fer aux fêtes triples;

- (1) Couvertures.
- (2) Pour *renalia*, ceintures.
- (3) Hauts-de-chausses et caleçons.
- (4) Une aumusse ou fourrure.
- (5) Le grand jeudi ou jeudi saint.
- (6) Un cuir avec des rasoirs.
- (7) Des aiguilles et épingles.

trois pour le même petit candélabre aux fêtes doubles et aux dimanches privilégiés, et quinze cierges pour ténèbres de la Semaine sainte.

L'office de l'aumônier consistait à faire des distributions aux pauvres tous les jours. Celles des mercredis et dimanches étaient plus copieuses. Le lundi gras, l'aumônier devait donner à tout pauvre venant un pain d'une livre et un morceau de lard cru, jusqu'à concurrence de 200 livres de lard et 2 émines de conceau. Cette distribution s'appelait *le mandat du lundi gras*. A la fin de l'année, le nombre des boisseaux de conceau distribués était considérable.

On comptait encore parmi les offices laïcs ceux d'infirmier, sous-infirmier, et de maître de la maladière de Saint-Seine. On voit par une charte de 1260, que cet établissement de charité possédait à la porte Guillaume des biens-fonds sur une partie desquels le château de Dijon a été bâti. Il y eut en divers temps entre le bourg de Saint-Seine et l'abbaye plusieurs procès pour la propriété de cette maladière, que la commune de Saint-Seine prétendait avoir été usurpée par l'abbaye.

Outre les grands offices laïcs, il y avait les petits offices qui, dans l'origine, furent sans doute exercés par des frères convers ou des frères laïcs. Il est question de leurs menses en différentes chartes. Ces petits offices étaient ceux de *seltre* ou saucier, que concernaient principalement les étangs et le poisson; du *sartre* ou tailleur; du barbier, de l'horloger, de l'organiste, du portier et du fontainier.

Sous l'administration de l'abbé Hugues de la Porte, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les finances de l'abbaye étaient dans le plus déplorable état, ce dont on ne doit pas être surpris, à la vue des charges onéreuses qui pesaient sur elle. Il existait d'ailleurs une autre cause d'une désorganisation profonde: c'était la désagrégation du corps monastique depuis que la mense conventuelle s'était divisée en autant de parts qu'il y avait de religieux, et que l'abbé lui-même donnait l'exemple d'un état de maison presque princier. La pitance des moines était en gras et en maigre, et leur genre de vie était à peu près celui des chanoines séculiers. Le gaspillage régnait depuis longtemps dans les revenus de la mense conventuelle: chacun était son maître; à peine si les membres des divers offices rendaient leurs comptes,

et si le prieur et l'abbé, en dernier lieu, prenaient la peine de les contrôler. On en vint aux emprunts, système ruineux qui acheva d'épuiser les ressources de l'abbaye. La bonne duchesse Alix de Vergy intervint plusieurs fois entre les créanciers et l'abbé Olivarius. Le successeur de celui-ci, l'abbé Eudes, aliéna des terres, et décida qu'on ne recevrait plus de moines que lorsque le nombre en serait réduit à vingt, afin que le revenu de la communauté pût suffire à réparer ses ruines et à payer ses dettes (1). On était bien loin du temps où saint Benoit d'Aniane relevait la règle parmi plus de 500 religieux. Pour comble de malheurs, un incendie consuma, en 1255, l'église et le monastère (2). Alors une bulle du pape Alexandre IV conféra cent jours d'indulgence à tous ceux qui secourraient l'abbaye de Saint-Seine. Une bulle semblable fut donnée en 1266 par Clément IV, et l'abbé Hugues envoya ses moines solliciter des dons en divers lieux. Nous allons voir, à l'époque suivante, quels autres remèdes on pensa opposer au mal profond qui rongait l'abbaye.

### 3<sup>e</sup> ÉPOQUE. XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIÈCLE,

Sous les abbés JEAN DE JAUCOURT, 24<sup>e</sup> abbé; — ANDROIN DE LA ROCHE, ex-abbé de Cluny et cardinal, 25<sup>e</sup>; — PHILIPPE, 26<sup>e</sup>; — HUGUES DE MONTAIGU, 27<sup>e</sup>; — GUILLAUME DE VIENNE, 28<sup>e</sup>; — EUDES DE ROIGNY, 29<sup>e</sup>; — EUDES DE MONTAIGU, 30<sup>e</sup>; — JEAN DE BLAISY, 31<sup>e</sup>; — PIERRE DE FONTETTE 1<sup>er</sup> du nom, 32<sup>e</sup>; — PIERRE DE FONTETTE, neveu du précédent, 2<sup>e</sup> du nom, 33<sup>e</sup>; — JEAN DE COMBLANC, 34<sup>e</sup>; — PHILIBERT DE CHARMES, 35<sup>e</sup>; et CLAUDE DE BESSEY, 36<sup>e</sup> abbé.

Le moyen qu'employa l'abbé *Jean de Jaucourt* afin de payer les dettes de l'abbaye, fut l'affranchissement des mainmortables à prix d'argent. Avant de parler des conditions de ce traité, il est nécessaire d'examiner ce qu'était à cette époque l'état des personnes et le droit de chacun dans la seigneurie de Saint-Seine. Les mainmortables et les nobles n'étaient plus déjà, à l'époque que je décris, les seuls éléments de société de cette seigneurie. Les bour-

(1) Gallia christiana.

(2) Ibid.

geois s'y étaient introduits comme partout ailleurs (1). C'étaient des hommes qui acquéraient le droit de disposer librement de leurs biens et de changer de domicile. Quand un de ces hommes choisissait l'incolat d'une ville ou d'un bourg différent de celui de sa naissance, le prévôt examinait ses titres, et le recevait ou non au nombre des anciens habitants. En signe d'admission, il donnait à ce *bourgeois* un sergent, afin qu'ils allassent ensemble trouver l'ancien seigneur ou le lieutenant de la justice pour faire une déclaration de changement de résidence. Le bourgeois n'était assujéti qu'aux cens et redevances en argent ou en grain. Les pauvres mainmortables, au contraire, et c'était presque toute la population de la seigneurie de Saint-Seine, ne pouvaient disposer de la moindre chose. Ils appartenaient à leur maître corps et biens, pécule et enfants. Ils étaient assujéti aux corvées et aux tailles à merci et à volonté.

Il y avait des degrés et une hiérarchie parmi les nobles : ce qui établissait des suzerains et des vassaux entre les possesseurs mêmes du sol. Les uns et les autres, à des rangs divers, étaient assujéti à des prestations et à la foi et hommage pour leurs possessions : de là des degrés de juridiction de basse, moyenne et haute justice. Les ducs de Bourgogne, par exemple, exerçaient ou pouvaient exercer, dans les domaines de l'abbaye, des droits sans nombre, tels que le ban et l'arrière-ban en cas de guerre, tels que les droits de garde, de placite (2), de régale, de gîte, de beau denier quand il se faisait un mariage à la cour de Bourgogne, etc. Ajoutez à cela les droits de justice, d'échute, de succession d'un mainmortable, de lods ou ventes des héritages dans le fief du seigneur, d'amendes, d'usage, de pâtûrage, de pêche, et de banalité pour les moulins et les fours : et vous verrez que, soit par le suzerain, soit par l'abbé, tous les hôtes de cette seigneurie devaient être bien obérés. La dime était peu de chose dans l'origine, parce qu'il n'y avait que quelques métairies éparses à travers les bois. Dans certaines contrées, elle s'appelait gerberie, et dans d'autres, comme à Bligny, droit de charrue. Elle s'accrut avec les défrichements.

(1) On en voit en France, en Champagne et ailleurs dès le XII<sup>e</sup> siècle. (Brussel, de l'Usage général des fiefs, t. II, p. 902 et 907.)

(2) Justice en cour plénière.

En 1314, après la mort de l'abbé Hugues deuxième du nom, l'abbaye était aux abois, et les moines étaient aigris par leur propre pénurie. Le duc de Bourgogne Hugues V fit prévaloir son droit de garde pour sauver le temporel de l'abbaye des mains des créanciers, et pour opérer une sorte de réforme sous l'influence de quelques religieux renommés pour leurs lumières, et choisis dans les abbayes voisines. On s'avisait, mais un peu tard, de faire des économies : et, dans ce but, on retrancha la prébende des étrangers; on réduisit à quatorze le nombre des moines, et encore fit-on, pour ceux-ci, une retenue sur les prieurs et sur les officiers claustraux. Plus tard il fallut encore joindre le prieuré de Serrigny à la mense abbatiale pour la soutenir dans sa défaillance. Enfin, en 1323, l'abbé *Jean de Jaucourt* se décida à affranchir de la mainmorte tous les serfs de l'abbaye de Saint-Seine, à supprimer tailles, corvées et tierces, et à rendre aux habitants, à quelques réserves près, leur ancienne franchise dans les usages, vaines pâtures et autres droits qu'ils avaient perdus.

Voici les conditions de ce traité : les mainmortables donnèrent cent livres pour l'acquisition d'une image de Notre-Dame, et six mille livres monnaie de Tours (1). Avec de strictes et permanentes économies pendant un certain temps, l'abbaye pouvait se relever au moyen de cette ressource inopinée et considérable pour l'époque; mais il était nécessaire que l'argent qui arrivait à l'abbaye par une multitude de canaux, ne s'en écoulât point par une plus grande multitude d'autres. L'unité de la mense abbatiale et de la mense conventuelle pouvait seule ramener un salutaire équilibre; mais on n'en essaya qu'une seule fois bien longtemps après (2), et cette unité fut aussitôt rom-

(1) Cette somme représenterait aujourd'hui près de cent mille francs. Outre la livre de Tours (*libra Turonensis*), les monnaies qui avaient principalement cours, et qui sont mentionnées dans les chartes, étaient les suivantes : 1° *libra Divionensis*; 2° *libra Stephaniensis*, livre appelée en divers temps *Estevenant*, *Estévane* et *sols estevenons*. Au xiv<sup>e</sup> siècle elle valait 12 liv. 2 s. 2 d. Le droit de battre monnaie à l'abbaye Saint-Etienne de Dijon datait du ix<sup>e</sup> siècle (voir Leblanc, p. 135); 3° *libra Vionensis*; *libra Proviniensis* (1138 et 1223); *marcha* (le marc) *bonorum novorum sterlingorum* (1230); *libra Divionensium fortium et legalium* (1250).— On voit dans ces mêmes chartes que la livre estevane valait un tiers plus que la livre dijonnaise.

(2) De 1769 à 1771.

pue qu'acceptée par l'abbé, qui ne put faire plier son faste à la simplicité monastique des premiers temps.

Dans le traité d'affranchissement de 1323, l'abbaye n'abandonna point tous ses droits; voici ceux qu'elle retint du consentement des affranchis : la dime de treize gerbes une; les lods et ventes, de douze deniers un; la taille appelée *jurée* parce que, pour l'établir, on nommait des personnes qui prêtaient serment de l'imposer selon les facultés de chacun. Ainsi elle ne pouvait grever un chef de famille de plus de quatre livres, ni de moins de trois sols, monnaie de Dijon, laquelle valait un tiers plus que celle de Tours : encore cette taille devait-elle s'élever au double pour le joyeux avènement de chaque abbé. Le traité réservait en outre à l'abbaye le cens de cinq sols dijonnais pour fétage ou appentis; un sol de cens par journal de terre labourable; deux sols par soiture de pré; trois sols par chaque charrue et un sol par chaque voiture autre que celles menées par des ânes. Tous ces cens devaient se payer en monnaie dijonnaise. Il va sans dire que l'abbé garda sur toute sa seigneurie le droit de justice haute, moyenne et basse, avec celui de foresterie et d'épaves.

Les préliminaires de paix de la Chassaigne près Brion-sur-Ource (Côte-d'Or), définitivement ratifiés le 10 mars 1359 par le traité de Guillon en Auxois, avaient débarrassé la Bourgogne de l'invasion anglaise; mais, comme on ne s'avise toujours qu'après coup de prendre ses sûretés, on se mit alors à fortifier quelques bourgades et monastères. A cette époque le roi de France Jean I<sup>er</sup> avait momentanément incorporé la Bourgogne à ses Etats (1), par suite de la mort du jeune duc Philippe de Rouvres, dont il avait épousé la mère Jeanne de Boulogne. Ce fut cette princesse qui permit ou ordonna à l'abbé Hugues de Montaigu de fortifier l'abbaye en 1358. Le bourg de Saint-Seine le fut beaucoup plus tard. Guillaume de Vienne, successeur de l'abbé Hugues, fit construire peu après les châteaux forts de Moloy et de La Margelle. On voit les armes de l'illustre maison de Vienne au-dessus de la principale porte d'entrée de ce dernier manoir.

(1) Il la donna bientôt à son quatrième fils Philippe le Hardi, à titre d'apanage réversible à la couronne faute d'hoirs mâles.

Les abbés de Saint-Seine adoptèrent plus particulièrement comme lieu de plaisance le château de La Margelle, qu'ils embellirent.

Le malheur des temps et les dettes de l'abbaye n'avaient pas permis qu'on réparât tout aussitôt les ravages de l'incendie de 1255. L'abbé Guillaume de Vienne ne commença à construire l'église nouvelle, encore existante aujourd'hui, que de 1376 à 1387 (1). Craignant que la mort ne le surprît dans cette œuvre, il laissa par testament de quoi l'accomplir. L'abbaye eut une large part des revenus de cet abbé : elle en avait grand besoin pour rétablir ses finances. L'abbé Guillaume de Vienne a été un des plus riches et des plus illustres abbés de Saint-Seine. Il fut successivement évêque de Beauvais et d'Autun, et enfin cardinal-archevêque de Rouen.

L'église fut achevée par les soins de l'abbé Jean de Blaisy. Cet abbé, l'un des conseillers de la duchesse de Bourgogne après la fin tragique de son époux Jean-sans-Peur, fut envoyé à Troyes en 1419 pour prêter son assistance au jeune duc Philippe le Bon, qui allait s'engager dans un fatal traité avec l'Angleterre ; mais comment suspendre dans un cœur généreux de vifs sentiments de vengeance quand il s'agit du meurtre d'un père !

Le successeur de l'abbé de Blaisy, Pierre de Fontette, refit le cloître pour le mettre en harmonie avec les édifices nouveaux, et construisit le clocher, où il plaça trois belles cloches, dont un bourdon qui faisait retentir ses sons graves dans ces montagnes pour appeler les habitants à la prière quand l'orage menaçait les moissons.

Il avait fait graver sur ce bourdon, appelé Cloche de Notre-Dame, une image de la Vierge avec cette légende : *A fulgure et tempestate liberet nos Dominus*, et il s'était fait représenter aux pieds de l'image avec son blason fascé d'or et d'azur de six pièces écartelé d'or à l'aigle de gueules ; on y avait aussi gravé ces mots : Frère Pierre de Fontettes, abbé de ce monastère (2).

Je vais dire ce que j'ai vu et ce que je sais des édifices de cette abbaye et de son ancien pourpris.

(1) C'est en 1387 qu'il fut nommé évêque de Beauvais. Il avait été élu abbé de Saint-Seine en 1375.

(2) Manuscrit de la bibliothèque du président Bouhier, Recueil de Palliot (Bibl. imp. supplém.).

D'après un plan géométral de 1656, d'Hilaire Pinet, tous les bâtiments et dépendances de l'abbaye étaient entourés de fossés et de murs de défense. Voici la disposition des lieux : on pénétrait dans l'enceinte abbatiale par une porte à machicoulis et à pont-levis placée à l'ouest en face du portail de l'église. Une première barrière et le logis du frère portier étaient en dehors de cette entrée. Une des portes du bourg de Saint-Seine était à l'angle ouest du jardin de ce frère portier.

Avant d'arriver vers la cour ou préau (aujourd'hui place du parvis de l'église), précédant le péristyle de la basilique, on suivait un passage qui séparait en deux corps de logis la maison abbatiale, laquelle s'arrondissait à l'angle nord-ouest en une tour fortifiée dont une partie servait de prison. Les remises et écuries, au-dessus desquelles régnait une galerie, faisaient retour d'équerre dans le sens du nord-est vers l'angle gauche du portail de l'église. Une terrasse, où l'on arrivait par un grand escalier, précédait ce portail et avait une entrée sur le cloître. Un *frère portier intérieur* avait sa loge ouverte d'un côté sur le parvis de l'église, et de l'autre sur le cloître même. Les celliers et un passage avec caves dessous bordaient les cloîtres à l'ouest. Entre ces bâtiments et une partie de l'hôtel abbatial était le logis du boulanger. Près des greniers et d'un moulin, le *ruisseau des Anglais*, ainsi nommé parce qu'il prend sa source dans une métairie au sud, donnée à l'abbaye en 1243 par un Anglais nommé Aloadus, se bifurquait en avant des fossés, alimentait un réservoir placé entre les cuisines et le logis de l'officier du prévôt moine; puis les deux branches du ruisseau se réunissaient et faisaient tourner les roues du moulin avant de franchir à l'ouest la muraille d'enceinte.

Les moines avaient amené dans leur enclos une autre source appelée *fontaine Saint-Marc*, et coulant parallèlement au ruisseau des Anglais. L'eau de Saint-Marc, d'une pureté supérieure à celle de la précédente, servait aux usages alimentaires de l'abbaye. A leur sortie de la maison conventuelle, les deux ruisseaux confondaient leurs eaux, comme à présent, dans un aqueduc commun qui aboutit au *Chaper*, appelé *Ougne* par les anciennes cartes, et arrosant le vallon de Saint-Seine avant de se jeter dans l'Ignon, lequel, à son tour, va se perdre dans la Tille au-dessus de Thil-Châtel.

Pour me servir des anciens chiffres de l'ingénieur Guillemot (1791), « l'enceinte du cloître avait 72 pieds de long sur 69 de large. Chaque galerie avait 14 pieds de largeur dans œuvre. »

Les dortoirs, orientés entre l'est et l'ouest, s'appuyaient d'un côté à la muraille sud du transept de l'église.

La tour du Chantre était à l'angle de jonction du mur fortifié au midi et fortifié au levant. Il reste un quart environ de sa circonférence sur une hauteur de 4 mètres. L'épaisseur des murailles de cette tour est de 1 m. 33 c. On l'appelait la tour du Chantre, parce que le logis du chantre abbatial y était contigu, ainsi que son jardin. Inférieurement était le logis du chambrier, et aussi son jardin. Les novices avaient le leur entre la cour du Chantre et l'abside de l'église.

Cette église est entièrement construite en pierres de taille d'un grand et bel appareil. Des arcs-boutants y sont maintenus par des contre-forts s'appuyant sur la muraille, qui est elle-même contre-butée par d'autres contre-forts partant du sol (1). Le portail regarde l'ouest; il est flanqué de deux tours; celle du nord a été seule achevée; cinq cordons de pierre formant larmiers ou révers d'eau l'entourent; elle est percée de quatre fenêtres ogivales surmontées de sores. Ces cordons et ces contre-forts en saillie lui donnent l'aspect le plus austère et le plus pittoresque. Celle du midi est inachevée, et ne dépasse pas le niveau du portail, qui a environ 8 mètres de hauteur. Il est surmonté d'une croix rendue massive par une sorte d'involucre de feuilles d'acanthé, ou plutôt de choux frisés, identiques à celles qui, çà et là, s'élancent comme autant de flammes à l'extérieur du monument. On remarque au tympan placé sous la croix, l'écusson à écailles de pèlerins, qui était le blason de l'abbé Jean de Blaisy.

Le portail intérieur, séparé du précédent par le porche ou *atrium*, est formé de quatre arcs à ogives dont le plus profond est entouré d'une frise à glands de chêne. On remarque de chaque côté, à la base, un animal grim pant (2). Des pilastres à triple saillie ornent les angles de ce portail intérieur,

(1) A une époque récente on a imité ce système pour remplacer les murs des cloîtres, qui servaient eux-mêmes d'appui aux murailles de la partie sud de l'église.

(2) Un sanglier à gauche; un animal fantastique à droite.

au tympan duquel figure l'aigle éployée, blason de l'abbé Guillaume de Vienne. Ainsi les armes des deux abbés qui ont concouru à la réédification de la belle basilique de Saint-Seine se marient sur le seuil même de l'édifice, comme deux signatures d'auteurs d'une œuvre née de leur participation commune. Ce portail intérieur est orné de trois piédestaux avec socles, où, parmi des feuilles de chêne et de vigne mêlées de raisins, courent quelques animaux et se traînent des colimaçons.

Du parvis à l'abside, il y a 52 mètres dans œuvre, et 46 seulement si l'on fait abstraction du porche ou *atrium* (1).

La nef principale a 8 m. 50 c. de large, et chaque nef collatérale 4 m. 90 c. : ce qui fait 18 m. 30 c. pour la largeur totale. Chaque aile du transept a 4 m. 80 c.

La hauteur des voûtes de la nef principale est de 20 mètres; celle des bas côtés de 8 mètres (2).

Des piliers cylindriques, à fûts variés, et principalement à retombée en crochets, supportent les voûtes. Quatre sont nus; quatre sont accostés de cinq colonnettes; les autres sont noyés dans les murailles du chœur et du sanctuaire. Les voûtes sont à nervures prismatiques entrecroisées.

Le jubé, aujourd'hui appliqué derrière le maître-autel, a été déplacé pour cela de l'entrée de l'avant-chœur, où sont encore deux marches d'escalier, muets témoins d'autrefois de cette élégante barrière entre les fidèles du bourg et les religieux du monastère. Les piliers de deux travées opposées, et contre l'un desquels s'appuie, en ce moment, la chaire à prêcher, servaient

(1) Du portail extérieur au portail intérieur, il y a 6 mètres; de l'entrée de la basilique à l'avant-chœur, 19<sup>m</sup>50; de l'avant-chœur à la grille du chœur, 14<sup>m</sup>70; du sanctuaire à l'abside, 11<sup>m</sup>80.

(2) Je dois ces renseignements et d'autres encore à M. Nicolas, curé de Saint-Seine, qui a bien voulu me prêter la plus officieuse assistance dans mes recherches. Il a cru de son devoir, et avec raison, d'avertir le gouvernement de l'urgence des réparations à faire dans son église pour en assurer la durée. Elle mérite à tous égards d'être classée parmi les monuments qui intéressent l'art au plus haut degré. Puissent nos efforts attirer sur cette belle basilique un intérêt efficace et qu'il est bien temps de lui accorder!

à fixer ce jubé, ainsi qu'une grille en fer. Il a trois pignons aigus à style flamboyant et une galerie à arcades trifoliées portant le cachet du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Il provient vraisemblablement des dons généreux de l'abbé Guillaume de Vienne. Ce monument a souffert des outrages encore réparables ; mais ce qui ne l'est plus, c'est l'inqualifiable vandalisme commis sur le magnifique tombeau en pierre que l'abbé Guillaume de Vienne avait fait placer au sanctuaire, du côté de l'Évangile, entre l'autel et la balustrade. C'était un des modèles les plus curieux du genre fleuri du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Deux pignons aigus et un pilastre élégant, richement ornés de palmes enroulées, s'élançaient vers les voûtes. Au centre était une coupole avec des nervures entrecroisées. A la base du pilastre central, sous un dôme magnifiquement sculpté et représentant l'Église universelle en forme de palais, on avait érigé l'image du Père éternel entre saint Pierre et saint Paul. L'abbé Guillaume, coiffé de la mitre, revêtu de tous les ornements de sa dignité, et de grandeur d'homme, gisait sur le couvercle en marbre noir qui fermait la tombe. Deux lions veillaient à ses pieds ; un rang de saints personnages, placés sur autant de piédestaux et encadrés dans de riches sculptures du style flamboyant, ornait la base du mausolée des deux côtés duquel des religieux et religieuses étaient en prières. L'abbé Guillaume n'y avait pas oublié l'image de saint Seine, dont la vénérable mémoire était naturellement dans son esprit, et devait, d'ailleurs, dominer toutes les fondations ayant rapport à l'abbaye qui nous occupe. Un singulier ornement ajouté à ce tombeau, c'était celui de chiens paraissant prêts à s'élaner des angles de chaque pignon du mausolée. L'artiste leur avait donné cette attitude en signe de vigilance, et comme s'ils eussent été placés là pour écarter de ce lieu de paix d'indignes profanateurs.

Après sa mort, arrivée en 1406, à Paris, le corps de l'Abbé Guillaume de Vienne fut transporté dans ce somptueux mausolée. Les révolutions ne pouvaient manquer de violer cette sépulture et d'y laisser des empreintes de mutilations. Cependant il restait encore de belles parties de ce monument : il fallait les respecter, et appeler à leur restauration quelque ouvrier habile. Mais, dois-je rappeler ce triste souvenir ? un curé de Saint-Seine, s'étant avisé que le tombeau empiétait sur le sanctuaire, acheva l'œuvre de vanda-

lisme. Il leva le marteau sur la dernière et splendide demeure de l'abbé à qui l'on devait la majestueuse basilique, fit disparaître jusqu'aux moindres traces du monument, et le remplaça par d'ignobles placards destinés par lui à serrer tout un mobilier de sacristie. Déplorable profanation ! Quand donc ceux auxquels sont confiées les splendeurs du culte, comprendront-ils, dans cet intérêt même, l'importance des traditions de l'art et de l'histoire ? Un cours d'archéologie sacrée est devenu aussi indispensable dans les séminaires, qu'une maîtrise est nécessaire dans les cathédrales et le deviendra bientôt dans les écoles normales primaires, afin que les chants religieux soient des chants. Quelle psalmodie attend le futur antiphonaire romain ailleurs que dans nos villes ! Pour en revenir à mon sujet, le dédain des monuments ne peut être qu'une marque d'ignorance de quelques-uns : car Rome sacrée et l'Italie entière témoignent du prix que l'Eglise attache aux arts.

Une galerie règne sur toutes les parois intérieures des hautes murailles de l'église de Saint-Seine, et suffirait pour reposer l'œil de leur uniformité, si un splendide fenestrage ne contribuait à le récréer par la multiplicité des jours et par les ornements qui les décorent. On compte au sanctuaire six fenêtres géminées sous autant d'arcades ogivales, au sommet desquelles s'ouvre un oculus trilobé. En avant de ce système de fenestrage est une colonnette légère qui s'appuie sur la corniche de la muraille intérieure. Nombre d'ouvertures sont aujourd'hui fermées dans le reste de la basilique ; mais il n'y en avait pas de trop lorsque, à la place de verre blanc, de beaux vitraux peints tempéraient la lumière. L'oculus à grand diamètre, placé au pignon absidal, date seulement de 1750.

L'autel privilégié était peu distant de la balustrade du sanctuaire, et l'espace qui restait entre l'autel et l'abside servait d'oratoire pour la communauté des moines. Il y avait quatre chapelles principales : deux de chaque côté du sanctuaire. La porte de la plus ancienne, c'est-à-dire celle du côté de l'Épître, est encore ornée d'un ange tenant un écusson ; elle avait une issue sur le cloître des moines. La porte de celle qui regarde le côté de l'Évangile est ornée de l'agneau mystique couché sur le livre saint. Une autre ancienne chapelle s'appuyait contre le mur de la tour où étaient les

cloches : elle était dédiée à Notre-Dame-de-Pitié. C'était là que les jeunes mères venaient faire leurs dévotions pour que leurs mamelles ne trompassent point l'avidité de leur progéniture.

On voit au transept sud quatre peintures murales de grande dimension. Elles représentent la Vierge, l'arbre de Jessé, le géant Christophore, et saint Seine tenant une palme. Quatre donateurs distincts : frère Claude de Durrotal, et trois autres religieux indiqués seulement par leurs blasons, firent exécuter ces peintures en 1521 pour servir de pendants à vingt-deux autres tableaux de beaucoup plus petite dimension peints au transept nord, et représentant toutes les phases de la vie de saint Seine. Cette œuvre-ci fut un acte de munificence de la part de frère Parceval de Montarby en 1504. Les uns et les autres de ces sujets agiographiques ont été peints avec de vives couleurs sur les parois de deux murailles séparatives du chœur et des nefs collatérales et du côté de ces dernières. Une balustrade à trèfles flamboyants, au bas de laquelle court une frise à feuilles de chêne, couronne chacune de ces deux murailles, dont la hauteur est d'environ 4 mètres.

Toute la partie sud des bas côtés périclité : une mousse verdâtre la revêt pour cause d'humidité permanente provenant surtout du délabrement des toitures. Il serait urgent d'y remédier, et honteux de ne pas le faire ! Il y a des personnes qui pensent que cette partie de l'édifice est un reste de l'église bâtie en 1205 par l'abbé Olivarius, et incendiée cinquante ans après. Il est vrai qu'on y remarque certains remaniements intérieurs et extérieurs, et plusieurs portes murées dont la dernière ouvrait sur le transept. Une des trois fenêtres de ce transept a même été entamée de sa base pour établir une communication entre le cloître et l'église. Toutefois on a pensé donner une raison plausible de ces diverses ouvertures en disant qu'à mesure que le monastère tombait en décadence, la commune faisait, au contraire, un pas en avant ; que dès lors le jubé et la grille qui séparaient les religieux du profane vulgaire, ne tinrent plus contre les empiétements du bourg, et qu'enfin les religieux rapprochèrent leur entrée du sanctuaire, derrière lequel ils établirent leur oratoire.

La boiserie du chœur au-dessus des stalles des moines est moderne. On y remarque de petites têtes d'ange d'une très-gracieuse facture. Les stalles

sont plus anciennes, et doivent dater de la dernière reconstruction ou réparation de l'église.

La tribune de l'orgue est du xviii<sup>e</sup> siècle. Le ton de son architecture est par conséquent en désaccord avec le reste. Ce fut l'abbé Gilbert de Beaufort, décédé en 1610, qui y fit placer le jeu d'orgue que l'on transporta à Is-sur-Tille à l'époque de la révolution, puis à l'église Saint-Michel de Dijon, où il est resté.

De distance en distance on remarque sur les murailles intérieures de la basilique quatorze croix de consécration : c'est la croix grecque cantonnée de quatre fleurs de lis sur un fond d'azur entouré de guirlandes de fleurs.

On rencontre plusieurs tombes parmi les dalles de l'église, et principalement entre chaque travée de l'édifice. Il n'y a que trois abbés inhumés dans cette basilique : Guillaume de Vienne, Jean de Blaisy et Pierre de Fontette, tous trois au chœur. Jean de Blaisy, décédé en 1439, semble avoir affecté l'humilité dans la mort, comme pour faire contraste avec la magnifique sépulture de son prédécesseur. Il a voulu être inhumé au pied de l'autel et couvert d'une simple dalle qui le représentât sous la forme d'un squelette, les bras en croix, la crosse abbatiale d'un côté et son blason de l'autre. On peut lire son épitaphe dans les Mémoires de la Commission des antiquités, t. II, p. 261. Il fait connaître qu'il a donné tout son temps à la réédification de l'église abbatiale.

Par un contraste opposé, la tombe de l'abbé Pierre de Fontette le représente vêtu des habits pontificaux. Il avait, en effet, été investi par le pape Eugène IV du droit de s'en revêtir *et d'user d'anneau mitre bâton et bénédiction pontificale*.

La tombe la plus ancienne est celle de Richard de Jaucourt, placée devant l'autel Saint-Benoît. Voici l'épitaphe : « Ci gist Richar de Jaucourt, escuiers qui trespasay le dix septeigne de novembre l'an de grace M CCC et quatre. Dex hait l'arme de luy. Dictes Pater noster. »

Les autres tombes étaient celles des prieurs de Saint-Mémin, de Léry, de Baume et de Saint-Martin-du-Mont principalement.

Voici l'épitaphe d'un de ces prieurs avec tous ses autres titres, même celui de *cuisinier*, qui était devenu, comme je l'ai déjà dit, un des offices les plus importants de l'abbaye.

« Cy gist frère Henri de Bar, jadis trésorier de l'église de céans, en son tems chambrier de cette église, prieur de Léry, prieur de Saint-Martin de Lengres et *cusenier* d'icelle dite église qui trepassa le XII du mois de mars mille III LXIX. »

Près de la fenêtre, du côté de l'épître, était la tombe d'un autre prieur de Saint-Martin, Hugues de Ternay, aussi chambrier de l'abbaye. Il avait fait nombre de dons à l'église, et, entre autres, celui d'un grand chandelier d'airain à quatre colonnes, et de l'autel de Saint-Grégoire en cuivre doré. Cet autel avait 4 mètres de haut; le saint y était représenté célébrant la messe. Après la réforme de l'abbaye, les nouveaux religieux de la Congrégation de Saint-Maur vendirent cet autel, qui accaparait une trop grande place, et, des deniers de cette vente, ils achetèrent un beau tabernacle où ils firent mettre le blason de l'ancien donateur (1). Le sépulcre au bas de l'église et la croix de pierre du cloître avaient aussi été un don de ce même prieur.

Aussi du côté de l'Épître et devant la chapelle Saint-André, était la tombe de Claude de Durrotal, sous-prieur, lequel fonda cette chapelle et fit peindre l'arbre de Jessé. Son blason était d'or à deux chevrons de sable, au lion de gueules et au chef d'azur (2).

Enfin, à la première travée de droite, on voit encore la tombe de demoiselle Claude de Damas, « fille de noble seigneur Edouard de Damas, seigneur de la Bazole, et femme de noble seigneur Jehan de Fonteites, seigneur dudit lieu et de Remilly, décédée en 1494. » Elle était belle-sœur de l'abbé Pierre de Fontette, et avait sans doute contribué par quelque don d'argent aux dépenses faites par l'abbé de Fontette pour le portail et les tours.

Aujourd'hui, quand on arrive en face de ce portail, on aperçoit à gauche un bâtiment où était la lingerie du couvent aux dernières époques de son existence. Ce bâtiment, qui remplaçait une aile de l'ancien hôtel abbatial, a été compris dans la vente nationale faite lors de la Révolution.

(1) Palliot, loc. cit.

(2) Id., ibid.

Vers ce temps-là les demoiselles Alaberthe étaient les lingères du couvent et logeaient dans cet édifice séparé du monastère, mais lui appartenant.

On voit à droite du portail une fontaine sur le couvercle de laquelle une plaque de métal représente la Samaritaine, ayant pour légende le verset 15 de l'Évangile saint Jean, chap. iv : *Domine, da mihi hanc aquam*. Les moines étaient bien aises de persuader les habitants du bourg qu'ils devaient cette eau à une concession libérale et bienveillante de la part de l'abbaye. Entre cette fontaine et le portail était l'entrée du monastère. Elle existe encore; et quand on en a dépassé le seuil, l'emplacement du cloître s'offre d'abord aux yeux : il avait sept arcades par face, et une fontaine ronde au centre. Il se trouvait ainsi placé entre l'église et la maison abbatiale moderne. La bibliothèque et les archives étaient adossées au cloître et à l'église. À l'est et près du cloître était le cimetière.

La dernière maison abbatiale, placée sur un niveau supérieur, était parallèle à l'église, et avait sa principale façade au sud. Elle avait été commencée vers 1715 par l'abbé de Vissac, et terminée, ainsi que d'autres constructions importantes, par l'abbé de Corberon, son successeur (1). Cet édifice, souvent reconstruit, d'après ce que nous apprend Delamothe, et se composant, dans sa partie principale, d'un rez-de-chaussée et d'un seul étage, témoigne, par son fronton avec couronne et écusson fleurdelisés, que l'abbaye était d'origine royale. Ce titre, au surplus, lui était devenu incontestable par la sanction de Louis XIII, qui dota l'abbaye afin de subvenir à l'insuffisance toujours croissante de ses revenus. Des palmes et des cornes d'abondance accompagnent l'écusson. Les fenêtres,

(1) Voici ce que dit Delamothe à cet égard : « Vers 1715, on commença de reconstruire l'abbaye. Elle le fut *de fond en comble*, ainsi que l'hôtel abbatial, de sorte qu'il ne reste précisément de tous les anciens bâtiments que l'église. Ces constructions furent finies vers 1740; mais vers 1769, cet hôtel, bâti 30 à 40 ans auparavant, fut détruit jusqu'aux fondements avec quelques autres bâtiments anciens qui étaient tout ce qui restait des anciens édifices. C'était, entre autres, la tour où était le pont-levis. Selon ce document, ce serait sous l'administration de l'abbé de Corberon que l'hôtel abbatial aurait été reconstruit tel qu'on en voit aujourd'hui les restes après d'autres démolitions de l'époque de 1791.

d'abord très-élevées et en arcades, ont été depuis peu d'années réduites de hauteur, ainsi que les plafonds, pour pratiquer des entre-sols. La coquille, placée comme ornement de fantaisie sur des consoles au centre de chaque arcade, n'est point ici un signe héraldique comme les coquilles du portail et le joli écusson qui accompagne une ouverture à barbacane placée dans la partie supérieure du pignon sud du transept de l'église.

L'hôtel abbatial, avec deux ailes latérales aujourd'hui détruites, mais qui ne dépassaient pas le niveau des fenêtres cintrées de l'édifice du milieu, présentait un développement de 90 mètres de façade. Un beffroi avait été placé dans un campanile au faite de cet édifice, dont le rez-de-chaussée était destiné à l'abbé, et l'étage supérieur était occupé par douze ou quatorze moines, les seuls hôtes du monastère à cette époque. Ils n'avaient pas de feu en hiver, selon la règle, et s'étaient ainsi placés au midi, au lieu de rester dans leurs froides cellules du cloître. Un corridor régnait de chaque côté de ces chambres de l'hôtel abbatial; mais il va sans dire que celles à l'aspect du nord étaient le partage des plus jeunes religieux.

C'est de cette même période de 1715 à 1740 que datait la flèche élégante et élancée qui ornait la toiture du transept de l'église abbatiale.

Aujourd'hui toute trace de fortification a disparu; mais l'abbaye, deux ans après le désastre de Poitiers, arrivé le 19 septembre 1356, avait commencé à avoir son enceinte de fossés, ses fortes murailles et son pont-levis avec ses chaînes de fer. Comme l'abbaye, en cas d'incursions de gens de guerre ou de partis armés, abritait les habitants du bourg et des villages voisins, elle avait voulu les faire concourir, en qualité de *retrayants*, aux réparations du pont-levis et à l'entretien des murailles et des fossés; mais il fallut souvent l'action des tribunaux pour rendre cette contribution efficace: car, d'une part, les générations qui payaient n'étaient pas toujours celles qui avaient été protégées; et, d'autre part, des symptômes de liberté, sous le nom d'affranchissement des communes, se manifestaient jusque dans les bourgades: on l'a bien vu par le traité d'affranchissement de 1323 entre l'abbé de Jaucourt et les serfs de l'abbaye. J'en ai parlé déjà plus haut, et j'y reviens naturellement ici.

A peine ce traité, qui présentait, il faut le dire, des difficultés de tous

genres, eut-il reçu un commencement d'exécution, qu'il y eut des désaccords, et même des actions personnelles introduites contre l'abbé. Ainsi, en 1341, on lui en intenta une, aussi bien qu'à l'aumônier, pour des bêtes de vénerie qu'on prétendit avoir été prises en dehors des droits de l'abbé, sur le finage de Salmaise : on le voit, les anciens mainmortables se vengeaient, par de petites menées, d'un long et pesant servage. Plus tard, on tenta des usurpations sur l'abbaye, au point que, l'abbé Jean de Blaisy et les moines s'en étant plaints à Rome, le pape Eugène IV désigna les abbés de Saint-Pierre de Chalon, de Saint-Pierre de Flavigny et de Saint-Etienne de Dijon pour faire une enquête. Un siècle plus tard, en 1439, tout se souleva contre l'abbé Pierre de Fontette, religieux et habitants, religieux surtout. Une difficulté était-elle assoupie, il en naissait une autre : on voit plus d'arrêts rendus par le Parlement sous l'administration de cet abbé, que dans tout le reste du temps où l'abbaye subsista. La seigneurie entière de Saint-Seine s'était ligüée contre cet homme de tête, qui sut toujours faire face à l'orage. L'acharnement devint tel, que ses ennemis parvinrent à le faire détenir à la Conciergerie de Paris avec deux de ses religieux. C'est l'année qu'en 1496, âgé de quatre-vingts ans, il signa un compromis qui mit fin à la tourmente. Elle durait depuis plus d'un siècle et demi, et avait atteint son paroxysme à l'époque dont je parle. Il ne se faisait plus que de faibles donations, et il fallait sans cesse aliéner des biens pour faire face aux dépenses. L'abbaye était rongée de procès de toute espèce et de tous côtés : au dedans, entre les propres membres de la congrégation ; au dehors, avec tous les habitants, soit en commun, soit en particulier. La guerre intestine s'adoucissait bien çà et là par des transactions ou par des sentences arbitrales ; mais celle du dehors se perpétuait, et n'eut de terme que par le fameux arrêt général de la terre de Saint-Seine en 1497. Il contenait près de soixante chefs qui réglaient définitivement les droits respectifs de l'abbaye et des habitants du bourg. Il donnait de l'extension aux droits de l'abbé en certains cas, et les amoindrissait en certains autres, mais les précisait avec soin : car l'ambiguïté des premières conventions, un peu draconiennes peut-être par l'influence des seigneurs contractants, avait été la source de tous les démêlés qu'il s'agissait d'aplanir.

L'arrêt de 1497 ajoutait aux retenues de 1323 le droit de 4 sols par chaque acte de vente, appelé *petits lods*; mais, au lieu d'une capitation partielle pour *taille jurée*, il fixait à une somme de 500 livres le tribut à percevoir sur tous les habitants (1); il augmentait de 1 sol 8 deniers la taille de fétage ou appentis. Afin de favoriser le four banal, l'arrêt faisait défense à tout habitant d'avoir chez soi un four *qui eût plus d'une aune de Provins de tour*. Il donnait à l'abbaye un droit d'une pinte de vin sur les taverniers; un droit de banvin sur Saint-Seine et à une lieue à la ronde; un droit de *corduau* (cours d'eau) de 3 sols parisis sur chaque teneur; un droit de croix d'un denier parisis sur chaque feu; un droit de charriage de 3 sols par charrette *autre que d'ânes*; un boisseau d'avoine *par bête tirant du bois*, et une poule et un sol par feu. Il défendait d'exercer le métier de *rouherie* ou de charronnage sans la licence de l'abbé, lequel ne l'accordait pas gratis. Enfin, il donnait à l'abbé le droit exclusif de chasse et de pêche, à quelques exceptions près en faveur des habitants. Ceux-ci gagnèrent à l'arrêt de 1497 une importante portion de bois communaux et des droits usagers, comme celui de pâturage, même dans les bois de l'abbaye. Outre le bois, ils furent autorisés à exploiter de la pierre partout où ils en trouveraient, sans rien payer que le dommage résultant de l'extraction. Le droit de pêché ne fut plus si restreint. Ils eurent la faculté de chasser le renard et le taison (2), et de *prendre à la claie et glu de petits oiselets en leurs maisons, granges et jardins*. Une des clauses singulières de ce même arrêt, c'était de laisser à l'abbé de Saint-Seine le droit de forcer les habitants à assister aux processions, sous peine de l'amende de 3 livres 3 sols contre chaque chef de famille qui y manquerait ou n'y enverrait pas au moins une personne de sa maison.

Il faut dire que les processions, fort multipliées à ces époques, étaient, par suite des offrandes auxquelles elles donnaient lieu, autant d'occasions de revenus pour l'abbaye. Une de ces processions, entre autres, était fort accréditée et fort populaire, par suite d'une tradition immémoriale qui

(1) Elle fut réduite à 400 livres par arrêt de mars 1768.

(2) Le blaireau.

imputait aux reliques de saint Seine le pouvoir de conjurer la sécheresse. Il ne faudrait pas trop approfondir pour rencontrer là comme une propagation, à travers les siècles, de l'ancien culte des sources de la Seine. Quoi qu'il en soit, la confiance en l'intercession de saint Seine afin d'obtenir de la pluie était si vive parmi les populations, que de toutes parts on sollicitait les religieux à faire ces processions et à dire des prières spéciales en portant dévotement à la station de *la doix de Seine* (1) le chef du patron de l'abbaye placé dans un reliquaire d'argent; et, pour répéter textuellement ce qu'en raconte Delamothe, « il n'était pas rare de voir ceux des villages voisins qui venaient en procession à l'église de l'abbaye, seringuer dévotement de l'eau sur l'image de saint Seine à travers la grille qui leur en interdisait l'approche.

## 2<sup>e</sup> ÉPOQUE. — XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> ET XVIII<sup>e</sup> SIÈCLES,

sous les abbés commendataires :

ANTOINE DE VIENNE, 37<sup>e</sup> abbé de la série générale; — GILBERT DE BEAUFORT DE CANILLAC, 38<sup>e</sup>; — FRANÇOIS DE BEAUFORT DE CANILLAC, 39<sup>e</sup>; — ARMAND DE BOURBON, prince de CONTI, 40<sup>e</sup>; — JULES, cardinal DE MAZARIN, 41<sup>e</sup>; — FRANÇOIS-TIMOLÉON DE CHOISI, 42<sup>e</sup>; — ARMAND DE SIMIANE DE GORDES, 43<sup>e</sup>; — CHARLES MARION DE DRUIS, 44<sup>e</sup>; — FRANÇOIS DE LA FAYETTE, 45<sup>e</sup>; — LOUIS DE CORBERON, 46<sup>e</sup>; — l'abbé DE LUZINES, 47<sup>e</sup> et dernier.

Au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, quand le régime de liberté des communes prenait beaucoup d'extension, le même symptôme se manifestait dans les abbayes par suite du système des commendes que l'Etat venait de substituer à celui de l'élection libre de l'abbé. C'était l'époque des créatures à bénéfices: aussi bien, l'Etat usait sans mesure de ces nouvelles sources de dotations, afin de subvenir à l'insatiable soif des courtisans. Les abbés commendataires, gorgés ici, gorgés là, ne s'attachèrent pour la plu-

(1) Du latin *ductus*, conduit, aqueduc, on a fait *doix*, et plus tard *doux*. On a dit de même la *doux* de Châtillon pour dénommer la belle fontaine qui jaillit au pied de l'église Saint-Vorles et du château fort. Il ne faut donc pas se laisser aller à la tentation de rechercher dans le mot *doux* une origine celtique.

part qu'aux revenus, et continuèrent de vivre selon le siècle, et éloignés de leurs abbayes, où ils ne paraissaient qu'à des intervalles plus ou moins longs. Les moines, devenus plus libres dans leurs allures, s'habituaient à plus d'indépendance que ne l'auraient permis les abbés électifs, et finirent, au moyen de quelques tiraillements, par se constituer peu à peu et pour le fond coseigneurs de la mense conventuelle avec leurs abbés de création royale, tout en les proclamant, pour la forme, hauts justiciers de tous les biens du monastère. Cependant les trois premiers abbés commendataires soutinrent la lutte d'émancipation monacale. Elle fut vive avant d'aboutir à une réforme sous le 4<sup>e</sup> abbé commendataire, qui était un prince du sang royal de France.

On le pressent bien, je n'ai plus à présenter ici qu'une liste d'abbés grands seigneurs, choisis dans les plus puissantes familles, et s'y perpétuant par le népotisme. Le premier abbé commendataire de Saint-Seine fut, en 1508, Antoine de Vienne, lequel cumulait les titres d'abbé de la Ferté, de prieur de Saint-Etienne de Beaune, de prieur de Molesmes, et d'évêque de Chalor. Le bénéfice de l'abbaye de Saint-Seine se perpétua pendant trois générations dans la même famille : car un des proches parents ou alliés d'Antoine de Vienne l'obtint après lui : c'était Gilbert de Beaufort de Canillac (1).

Pendant l'administration de cet abbé, les guerres de religion sévissaient, et l'Abbaye put alors se préserver des atteintes des reîtres aussi bien que de celles des soldats catholiques de la ligue, lesquels ne respectaient rien, et étaient au moins aussi redoutés que les troupes mercenaires des autres partis. Ce fut pour prévenir le danger d'un coup de main et celui des invasions de gens de guerre, que Saint-Seine fut déclaré ville close en même temps

(1) Une preuve de parenté ou d'alliance étroite entre Gilbert de Beaufort et la maison de Vienne, c'est que cet abbé fut inhumé en 1609 en l'église de l'abbaye de St-Seine, dans le tombeau de Guillaume de Vienne (Gall. Christ.), qui avait été abbé électif de Saint-Seine dans les dernières années du xiv<sup>e</sup> siècle. On sait qu'on n'unissait dans le même tombeau que les parents et quelquefois deux amis. Or Guillaume de Vienne et Antoine de Vienne étaient tous deux membres de l'illustre famille bourguignonne de ce nom, qui s'était alliée aux Beaufort.

que plusieurs autres bourgs et villes de France. Mais Saint-Seine ne fut entouré de murs qu'en 1581, et après avoir subi longtemps le ravage des pillards qui l'investissaient à main armée. Au seul bruit de ces invasions, l'abbaye, fortifiée depuis plus de 200 ans, devenait un lieu de refuge pour les habitants de St-Seine et du voisinage. L'église se remplissait alors de hardes et des objets les plus précieux que chacun s'efforçait de soustraire à la rapacité des gens de guerre. Il ne reste plus des fortifications de 1581 qu'un pan de murailles garni de végétation et chargé de lierre à une des extrémités nord-est de Saint-Seine. Ce bourg était alors considérable : il avait quatre portes : celle de Dijon, celle de La Margelle, celle du faubourg Saint-Antoine et celle de Chanceaux, et deux églises paroissiales fondées dès le XIII<sup>e</sup> siècle (1) : car déjà à cette époque l'importance de l'abbaye attirait un grand nombre d'habitants autour d'elle.

L'église de Saint-Gilles, patronne du bourg, était assez vaste et très-proche de l'abbaye, qui, selon Courtépée, l'adopta pour ses novices (2). Vers 1500, elle avait six chapelains à demeure, outre un curé et un vicaire résidant à Bligny, annexe de cette église depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Dès cette époque, le curé de Saint-Gilles partageait avec le chambrier de l'abbaye les revenus des deux églises de Saint-Seine et Bligny, où il avait en outre une portion de la dime. Dans la suite, l'abbaye lui donna, comme aux autres curés de la terre seigneuriale, une certaine quantité de grains. Depuis 1686, il percevait une portion congrue déterminée par les tribunaux. L'église Saint-Gilles était l'humble vassale de l'abbaye. Elle ne pouvait sonner les cloches qu'après sa suzeraine, et elle demeurait *coi* pendant que l'abbaye déployait toutes ses bannières dans des processions générales.

Le jour de la fête de Saint-Gilles et de l'apport du lendemain 2 sep-

(1) Ces églises, qui existaient déjà en 1249, étaient encore en pleine activité l'une et l'autre en 1776 (Manuscrit Delamothe).

(2) Courtépée n'a donné aucune preuve à l'appui de cette assertion. L'église Saint-Gilles occupait l'emplacement de la halle actuelle de Saint-Seine ; elle était l'église paroissiale du bourg ; d'ailleurs, les novices avaient leur pourpris particulier à l'abbaye, vers la tour du Chantre, et tout porte à croire qu'ils ne communiquaient point avec le dehors.

tembre, l'abbaye assemblait les habitants, et leur faisait faire le guet et monter la garde ces deux jours-là pour veiller au bon ordre. Cette singulière milice nationale improvisée n'avait d'autres armes que des bâtons.

L'autre église de Saint-Seine, sise au faubourg Saint-Antoine (1), était sous le vocable de saint Didier et proche des anciens murs de l'enceinte de ce monastère, mais hors du bourg et au midi. Elle occupait le milieu d'un vaste cimetière où se font encore les enterrements. Il ne reste plus rien de cette église.

Pour en revenir à l'abbé Gilbert, il donna à ses religieux des statuts ayant pour objet de les ramener à une observance régulière ; mais il y perdit sa peine. L'abbé François de Beaufort de Canillac, son neveu et son successeur, eut encore moins de succès dans ses tentatives d'une réforme. Il faut avouer qu'il était peu fait pour y parvenir ; car il tranchait singulièrement du grand seigneur, et avait un vicaire général sur lequel il se reposait tranquillement des soins spirituels. Les moines s'émancipèrent au plus haut degré sous son administration. Ils allèrent jusqu'à postuler pour qu'on les autorisât à échanger la coule et le scapulaire contre l'habit séculier. L'autorité abbatiale les blessait : ils se posaient contre elle, comme le bourg se posait contre les privilèges féodaux de l'abbaye même. Il y eut des désordres inouïs que ni la patience, ni la douceur, ni aucune répression, ne purent arrêter. L'abbé François de Beaufort s'emportait, et alla jusqu'à frapper deux religieux. Alors la révolte fut à son comble : l'église même devint le théâtre de l'effervescence monacale ; on vit les vitres voler en éclats, et les livres et ornements sacerdotaux laisser des traces de collisions sur les dalles du sanctuaire. Enfin le scandale eut tant de retentissement au dehors, que le parlement se crut obligé d'intervenir et d'évoquer ces fâcheuses affaires. Il ordonna la réforme, et déposa de son bénéfice l'abbé de Beaufort, qui mourut de chagrin de cette disgrâce quelques années plus tard. Au milieu d'une confusion si déplorable, il y eut pourtant une chose à admirer : c'est que les pauvres ne cessèrent point de trouver aux portes du monastère leur pain de chaque jour.

(1) A peine s'il reste encore aujourd'hui une ou deux maisons de ce faubourg alors très-étendu, mais ruiné pendant les guerres civiles religieuses du xvi<sup>e</sup> siècle.

C'est ce même abbé François de Beaufort qui, le 8 juin 1620, pendant une sécheresse extraordinaire, fit porter en procession à Saint-Bénigne les reliques de saint Seine. Courtépée ayant trop écourté les détails de cette journée et en ayant omis des particularités fort curieuses, je demande à mes lecteurs la permission de reprendre ce récit comme peinture de mœurs.

Vingt-deux processions, bannières et échevins en tête, étaient venues se réunir à celle de Saint-Seine, qui, avec ce nombreux cortège, se dirigea vers Saint-Bénigne en parcourant la cité. Les jeunes filles de Dijon allèrent, pieds nus, au-devant de cette pieuse multitude; le clergé régulier et séculier, le corps municipal et plusieurs délégués du parlement vinrent attendre les reliques de saint Seine aux portes de la ville; on porta aux notables étrangers les vins d'honneur, et on les traita splendidement. Toutes les églises et chapelles placées sur le chemin du cortège furent ornées du mieux qu'on put faire. L'affluence était si grande, que les places publiques pouvaient à peine contenir les 3,060 jeunes filles de la ville et de la campagne, toutes habillées de blanc, et leurs empressés spectateurs. Messieurs de Dijon reconduisirent les reliques jusqu'à *la Charmotte*, et, avant de retourner sur leurs pas, ils complimentèrent avec beaucoup d'urbanité les jeunes filles de leur pieux empressement; la ville leur avait, d'ailleurs, offert un diner à ses frais. La procession dura 48 heures: le premier jour on alla coucher à Fontaine; le lendemain on ne fut de retour à Saint-Seine qu'à onze heures du soir. Tous les villages voisins de la route, comme Talant, Plombières, Etaules, Darois, Prenoie, Val-Suzon, se présentant sur le passage des saintes reliques, distribuaient des rafraichissements et faisaient cortège d'une paroisse à l'autre. Le 10 juin, la même procession générale se rendit à l'église Sainte-Anne, à Villotte. Tout ce qu'on vient d'énumérer était le dernier effort de ces populations pour conjurer la sécheresse: car déjà quelques semaines auparavant une neuvaine avait été inaugurée à l'abbaye, et, pour la clôture, qui tombait le dimanche après l'ascension, 58 paroisses s'étaient rendues processionnellement à Saint-Seine; une messe avait été célébrée sur un autel élevé au centre du cimetière de Saint-Martin-du-Mont, point culminant qui pouvait s'apercevoir à une grande distance par la foule des assistants.

Il était bien difficile que, parmi cette multitude qui s'établissait en permanence de jour et de nuit, il n'éclatât point des désordres de plus d'un genre. Maintes fois la violence et les voies de fait décidèrent de la préséance dans le cérémonial. La justice intervenait, et imposait des règlements; mais le meilleur de tous fut celui de l'évêque de Langres, qui abolit ces processions. Les corporations religieuses n'étaient guère plus raisonnables que la foule : témoin les longs et puérils démêlés entre l'abbaye Saint-Étienne de Dijon et celle de Saint-Bénigne, concernant les baguettes que l'on portait dans ces dévotes pérégrinations. Comme dans l'origine on marchait assez souvent de nuit et pieds nus, les assistants se munissaient de bâtons ou baguettes afin d'écarter les obstacles semés sur leur route (1). Or, sans se rendre compte de ce simple et naturel motif, le peuple, qui remonte peu aux origines et ne se paie que de l'impression du moment, finit par considérer les baguettes comme un insigne, comme une marque de juridiction, ou tout au moins comme un signe d'honneur ou de préséance dans ces solennités. De là des prétentions vaniteuses et plusieurs règlements des confréries sur la manière de porter les baguettes, tantôt droites, tantôt baissées, et tantôt appuyées sur l'épaule. On fut dans la nécessité de les supprimer tout à fait, afin d'abroger de vaines prérogatives.

Un prince du sang royal de France, Armand de Bourbon-Conti (2), succéda à l'abbé de Beaufort en 1636. Il était très-jeune encore lorsqu'il fut pourvu du bénéfice de l'abbaye de Saint-Seine. Quelques années plus tard, on aurait pu craindre qu'emporté par le tourbillon du monde et laissant l'administration à des mains gagées, il eût dédaigné d'intervenir dans les affaires intérieures de sa commende, d'autant plus qu'il était à la fois abbé général de Cluny, de Molesmes, de Saint-Léonard et de Saint-Seine. Mais nullement : ce prince alliait à la piété un amour de la solitude comme on l'éprouve dans les jeunes années. Il se plaisait au milieu des sites âpres et

(1) Ad removendos obices et spinas, disent les chartes.

(2) Il était né en 1629, et était fils de Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne. Son père le destinait aux ordres, et l'avait fait pourvoir dès l'âge de sept ans de plusieurs bénéfices, et entre autres de celui de l'abbaye de Saint-Seine, placée dans le ressort du gouvernement de Bourgogne.

sauvages de Saint-Seine, où de nombreuses forêts lui permettaient de se livrer à son goût pour la chasse. Il avait un capitaine des gardes habitant de Saint-Seine, et nommé Constantin. Le prince abbé avait le plus grand ordre, et ne craignait pas de descendre aux moindres détails ; ainsi l'on trouve ce qui suit dans les comptes qui lui étaient rendus : 12 fr. pour acheter et saler le cochon de M. le prince abbé. . . plus 3 sols pour raccommoder les souliers de M. le prince.

L'abbé de Conti fut une providence pour l'abbaye : il restaura les édifices, ramena la confiance et la dignité parmi les religieux par le seul prestige de son rang et de son caractère. Peu à peu il rétablit la discipline régulière ; et enfin, en 1647, il introduisit dans son monastère la réforme de la congrégation de Saint-Maur, parce qu'elle se rapprochait plus que toute autre de la règle de Saint-Benoît. Comme il y avait beaucoup d'irrégularité dans les mœurs des religieux de St-Seine, ceux de St-Maur furent mis en possession de l'abbaye, à la charge d'y vivre et de faire l'office selon la règle de Saint-Benoît, d'acquitter les fondations d'après les titres qui leur seraient remis et dont on allait faire inventaire *aux frais des nouveaux*. Ces titres devaient désormais rester dans les archives sous trois clefs, dont une demeurerait entre les mains de l'abbé ou de son préposé, et une serait remise à chaque prieur des anciens et nouveaux bénédictins. Ces derniers étaient tenus de faire une pension de 360 livres à chacun des anciens, lesquels devaient jouir en outre, jusqu'à leur mort, des revenus du prieuré ou office claustral dont ils étaient pourvus avant la réforme. La vacance arrivant par mort ou autrement, ces offices devaient être réunis à la mense des nouveaux religieux, excepté l'office de *cuisinier*, auquel le prince abbé se réserva de pourvoir. Ce ne fut donc que peu à peu, par des accords avec pension ou par la mort des anciens titulaires, que les nouveaux hôtes de l'abbaye entrèrent en possession des menses affectées aux offices claustraux. Le prince abbé réforma aussi de la même manière ses abbayes de Molesmes et de Saint-Léonard. Après avoir ainsi fait tout le bien que pouvait réclamer la respectable mission qu'il avait acceptée en quittant les hautes régions du monde social, Armand de Bourbon se décida à y retourner après la mort de son père. Il résigna donc ses bénéfices dans l'intention de se marier. Il avait alors 25

ans. Les avantages extérieurs ne répondaient pas chez ce prince à ceux de l'esprit : néanmoins sa vie devint fort aventureuse. La duchesse de Longueville l'entraîna dans la fronde, et l'opposa à son frère le grand Condé, qui défendait la reine mère Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin. Arrêté et mis en charte privée, l'ex-abbé de Saint-Seine recouvra la liberté pour épouser Marie Martinozzi, nièce du cardinal, et il devint ainsi le chef de la branche de Bourbon-Conti. Cette union fit pleuvoir sur le prince les plus hautes faveurs. Il fut fait gouverneur de Guyenne, général de l'armée d'Espagne, où il illustra ses armes dans la Catalogne, grand maître de la maison du roi, et enfin gouverneur de la province de Languedoc. Il mourut en 1666, à Pezenas, dans ses premiers sentiments religieux, qu'avait réveillés et entretenus dans son cœur la plus digne et la plus vertueuse des épouses. Il a laissé quelques ouvrages, et entre autres un traité de la comédie et des spectacles selon la tradition de l'Eglise, et un autre traité sur les devoirs des gouverneurs de provinces. Il avait voulu s'attacher, en qualité de secrétaire, le jeune Poquelin, pour le détourner du théâtre ; mais Molière, sentant l'aiguillon de son génie, avait répondu au prince : « Monseigneur, daignez me croire : il vaut encore mieux être bon comédien que mauvais secrétaire. » Ce trait singulier de la vie de deux hommes d'une célébrité si différente se passait à Béziers, où le prince de Conti tenait les états de Languedoc, et où Molière avait conduit sa troupe pour jouer, devant *les grands Messieurs*, l'Etourdi et les Précieuses ridicules.

Le cardinal Mazarin, devenu oncle du prince abbé, ne se gêna point pour s'attribuer la commende de l'abbaye de Saint-Seine et pour la joindre aux nombreux bénéfices qu'il avait déjà. On peut bien penser que Mazarin ne s'en occupait que par procureur.

Après la mort du cardinal, arrivée en 1661, la commende de Saint-Seine fut donnée à l'abbé de Choisy, un des quarante de l'Académie française. Sa mère était une arrière-petite-fille du chancelier de L'Hôpital. Cet abbé de Choisy est l'auteur d'une histoire de l'église en onze volumes in-4°. C'était un abbé de cour. Avant d'obtenir le bénéfice de Saint-Seine, il était déjà pourvu de plusieurs autres. Son fondé de pouvoirs restaura l'église et les dortoirs de l'abbaye de Saint-Seine vers 1662. Le seul mouvement

qu'il se donna comme abbé de ce monastère, ce fut d'aller y recevoir Louis XIV qui vint y coucher en revenant de sa première conquête de la Franche-Comté, sur la fin de février de l'année 1668.

C'était un choix malheureux, et l'on peut dire inconsidéré, que celui de cet abbé de Choisy; car il nageait dans les excès les plus scandaleux, jusqu'à porter des vêtements de femme et à se faire appeler *Comtesse de Barras*. Il revint pourtant plus tard à résipiscence; mais il n'avait plus alors la commende de l'abbaye de Saint-Seine. L'horizon s'était assombri dans cette retraite laissée sans directeur, et, aussitôt qu'il se vit menacé de procès pouvant troubler sa quiétude, l'abbé de Choisy se hâta de faire une permutation de bénéfice avec l'abbé Simiane de Gordes, qui occupait le siège épiscopal de Langres depuis l'année 1670. Comme son prédécesseur, ce dernier alla recevoir Louis XIV dans l'été de 1674, lorsqu'au retour de la Franche-Comté définitivement soumise, ce prince venait passer la nuit à l'abbaye en retournant à Versailles dans une véritable marche triomphale parmi les populations du diocèse de Langres.

En 1695, le successeur du prélat à la commende de Saint-Seine fut Charles Marion de Druis, fils du comte de Druis, officier des gardes du corps du roi. Cet abbé de Druis était déjà commendataire de Rigny et de Belfonds. Avant l'époque où nous sommes, les grands offices claustraux, comme ceux d'*aumônier*, d'*infirmier*, de *chambrier*, de *cuisinier*, etc., et les petits offices, composaient la mense conventuelle générale. Chacun de ces offices avait sa mense particulière, qui consistait en cens, rentes, maisons ou autres fonds. Les autres revenus de l'abbaye, moins ce que les religieux avaient acquis de leurs épargnes, ou qui leur avait été donné par fondation ou autrement, étaient administrés en commun et distribués entre les religieux à peu près comme les distributions manuelles dans les chapitres. Le principal revenu des moines était ce qu'ils touchaient chacun en argent et denrées de l'abbé pour leur nourriture. De plus, l'abbé avait à sa charge toutes les dépenses communes, réparations, entretien des lieux réguliers, aumônes, hospitalité, etc.

Ce genre d'administration occasionnait depuis un temps immémorial des difficultés sans nombre entre les abbés et les religieux. Afin d'y remédier,

l'abbé de Druis partagea en 1696 la mense conventuelle en trois lots : un pour l'abbé, l'autre devant rester à sa disposition afin de subvenir aux réparations et charges communes, et le troisième pour les religieux. Ce partage fut si bien combiné, qu'il subsista jusqu'au moment de la dissolution du monastère, et rendit impuissantes de nouvelles combinaisons essayées par les successeurs de l'abbé de Druis. Par ce partage, chacun eut les droits et les charges de son lot. Quant aux autres charges générales, comme entretien de lieux réguliers, aumônes, etc., pour y subvenir, l'abbé céda aux religieux une somme de 1500 livres par an à prendre sur le tiers lot. La haute justice resta indivise pour être exercée dans toutes les terres de l'abbaye au nom collectif des abbé et religieux. Quant à la moyenne et basse justice, elle était dans les attributions des offices claustraux, ainsi que des prieurés dépendants de l'abbaye.

En 1709, Jean-François Molier ou Mouillier de la Fayette, abbé de Vissac, comte de Mâcon et docteur en Sorbonne, remplaçait l'abbé de Druis, et entreprenait six ans plus tard, comme nous l'avons déjà vu dans une description des lieux, la reconstruction de l'hôtel abbatial, qui ne fut terminé que par son successeur Louis de Corberon, chanoine de la métropole de Paris, nommé commendataire de Saint-Seine par le roi en 1721. C'est celui de tous les abbés qui ait eu la plus longue et la plus nonchalante administration : car il s'est passé juste un demi-siècle entre sa prise de possession et la vacance du bénéfice. Cet abbé de Corberon était d'une douceur et d'une mansuétude sans égale : il laissait tout faire, et se conciliait par cette faiblesse la plus grande sympathie de la part de la congrégation, qui n'avait jamais été moins contrariée dans sa liberté. Les lettres patentes qu'il donna en 1769, lettres enregistrées au Parlement, étaient une véritable abdication de sa charge à prix d'argent. Elles réunissaient à perpétuité l'abbaye à la mense conventuelle, moyennant 8000 livres franches et absolument quittes de toutes charges que les religieux devaient rendre chaque année à leur abbé. De cette manière, une oligarchie monacale allait se substituer à une impulsion unique imprimée par l'abbé, quand celui-ci ne répudiait pas ses obligations. L'abbaye de Saint-Seine avait donc bien besoin désormais d'un homme de résolution pour rétablir ses affaires :

le roi montra le plus grand discernement en fixant son choix sur François de Luzines, qui était alors lecteur du duc de Bourbon, gouverneur de la province de Bourgogne. L'abbé de Luzines devait son élévation à son mérite plutôt qu'à sa naissance : il était actif et d'un esprit pénétrant ; sa physionomie était riante et ouverte, mais il ne se livrait point trop ; il avait de l'ordre en toutes choses, se recommandait par beaucoup de science, et était d'une ardeur infatigable au travail. Ses prédécesseurs tiraient à peine 14000 livres de tous les biens de l'abbaye ; mais il administra avec tant de clairvoyance, et prit des mesures si judicieusement calculées, qu'il tira près de 30000 livres des biens de l'abbaye, toutes charges déduites. Le gaspillage n'eut pas d'ennemi plus déclaré (1). Le premier acte de son administration fut d'abolir les lettres patentes par lesquelles son prédécesseur réunissait la mense abbatiale à la mense conventuelle, et de rentrer dans les véritables droits de sa charge, au grand mécontentement des moines. Ce fut à l'occasion de cette mesure prise par l'abbé de Luzines, que le Parlement ordonna, en 1774, un inventaire général de tous les titres de l'abbaye.

L'abbé de Luzines fut élu aux états de Bourgogne par l'assemblée du clergé, en 1772. Il avait un grand crédit, et était fort recherché des gens du monde. Indépendant plus qu'il n'aurait dû l'être, il ne demeurait pas avec les moines, parce qu'il trouvait, disait-on, l'œil du frère portier beaucoup trop scrutateur, et il s'était fait construire un hôtel en dehors de l'enceinte de l'abbaye. Cet hôtel avait une de ses entrées à peu de distance et presque en face du portail de l'église abbatiale. Le rez-de-chaussée, ha-

(1) Il ne faut point s'étonner si, après tous les actes d'autorité et les réformes matérielles que cet abbé faisait à Saint-Seine et ailleurs, les traits de la médisance s'aiguisaient contre lui. On parlait de sa naissance obscure, et l'on disait qu'il avait dérobé la particule pour se recommander comme abbé de cour et favori du prince-gouverneur. On le chansonnait, et voici un échantillon de ces satyres qui n'avaient pas beaucoup de sel, mais dont le but était de discréditer celui qui en était l'objet, en le représentant comme un de ces abbés musqués si nombreux à cette époque :

L'avez-vous vu l'abbé Jasmin?...  
 Il est beau comme un ange ;  
 Son rabat et son gros boudin  
 Sentent la fleur d'orange.

bité aujourd'hui par plusieurs ménages, laisse apercevoir une enfilade de portes à deux battants, les unes existantes encore, les autres murées. Un perron d'escalier à marches arrondies et une porte sculptée se remarquent aussi dans la cour de cette maison appelée, je ne sais trop pourquoi, *Cour de la Vendée*. La salle à manger et le salon avaient leurs jours sur la rue actuelle du Marché, non loin de la rue Basse et de la rue de La Margelle. Des fossés garnis d'ombrages entouraient ce petit hôtel solitaire et mystérieux. Quelques vestiges des goûts mondains de l'abbé sont encore là chez ces bonnes gens qui y ont établi leur demeure : ce sont deux très-belles et différentes gravures du sujet de Pygmalion en extase devant son œuvre de la statue de Vénus, et demandant à la déesse d'animer l'idéal qu'il avait produit. Cette scène, que J. J. Rousseau avait mise à la mode en l'habillant de son style passionné, avait été représentée à Paris en 1775 : elle avait rencontré naturellement des imitateurs dans les arts de la peinture et de la statuaire. Ces deux tableaux sont restés accrochés aux murs de la demeure de prédilection de l'abbé de Luzines, et servent encore de témoignage des goûts de son siècle et des siens (1).

En 1791, le souffle ardent de la révolution française passa sur l'abbaye, où tout fut mis à l'encan, terres et mobilier. L'exécution des plans pour tracer, à l'aide de belles eaux, de magnifiques jardins, s'arrêta tout court, en même temps que les travaux d'achèvement du trop somptueux palais qui s'élevait à Cîteaux sous les auspices de l'abbé Trouvé. Voici, d'après un plan de 1764 (2), la description sommaire des changements qui avaient été

(1) Voici l'histoire assez piquante de ces deux sujets d'art peints par Lagrenée, surnommé à bon droit l'*Albane français*, et gravés par Deniel. L'un, sous le titre de Pygmalion amoureux de sa statue, était dédié à la duchesse de Liancourt; l'autre, sous le titre de Triomphe de la Peinture, était dédié au duc. Ces deux gravures, achetées d'abord aux enchères des meubles de l'abbaye en 1792 pour la décoration du château de Verrey, ont été revendues depuis par les héritiers de madame de Tésu, propriétaire de ce château, et sont revenues prendre leur place chez les paisibles locataires du manoir de l'abbé de Luzines. Il me semble assez original de leur consacrer ces lignes après leur retour d'émigration.

(2) Plan géométral d'un jardin projeté par MM. les vénérables prieur et religieux de l'abbaye de Saint-Seine, et dressé par N. Linassier l'an 1764, paraphé par M. le

ajournés, et qui allaient avoir lieu dans les jardins de Saint-Seine par les soins de l'abbé de Luzines.

Deux allées croisées devaient couper l'axe de la fontaine ronde et convertir le préau des cloîtres en quatre boulingrins.

En face de l'hôtel abbatial devaient figurer plusieurs parterres symétriques entremêlés de pièces d'eau et terminés par des bosquets d'un dessin très-recherché, et où l'eau devait être distribuée à profusion soit dans des viviers, soit dans des bassins de formes variées, et parmi des sallons de verdure à l'instar de ceux de Versailles. De belles allées sablées auraient permis de circuler à travers ce dédale. Deux longues avenues d'arbres devaient partir de chaque angle du logis abbatial, et, du milieu de chacune d'elles, on aurait pu, en franchissant les marches de deux escaliers princiers, se rendre d'une part sous des rectangles de verdure remplacés aujourd'hui par des bosquets et une prairie en pente, et de l'autre à un potager dont les compartiments étaient dessinés avec l'art le plus habile, ainsi que les réservoirs d'eau destinés à l'arrosage. Vains projets conçus dans une société en décadence, et dont l'esprit monastique avait subi le désastreux effet ! Un silence de mort, suivi d'une dévastation inconsidérée, remplaça dans les monastères l'exécution des plans somptueux que la richesse et le luxe avaient partout inventés, mais qui présentaient un contraste révoltant avec la pensée des fondateurs de ces asiles d'humilité et de prières. La réaction contre ce désordre des communautés religieuses fut sans mesure, comme tout ce qui est révolution. L'exil seul put sauver la plus grande partie des moines et surtout leurs supérieurs. L'Autriche fut le refuge de l'abbé de Luzines. Il y mourut en émigration, pendant que son valet de chambre finissait paisiblement ses jours à Saint-Seine. L'abbaye avait duré 1200 ans.

Un établissement hydrothérapique justement renommé occupe aujourd'hui une grande étendue de l'enceinte de l'ex-abbaye. Il est habilement dirigé par M. le docteur Guettet, qui apporte autant de bonne grâce à recevoir de simples visiteurs ou touristes qu'il a de prévenances et de

lieutenant au bailliage de Châtillon-sur-Seine, Debruère, et compris en l'inventaire de 1774.

sollicitude pour ses malades. Il me rappelle volontiers ce *maître des hôtes* dont parlent les chartes du XII<sup>e</sup> siècle (1), et qui était préposé pour recevoir honorablement les pèlerins.

M. Guettet a beaucoup embelli la résidence de ses baigneurs. Il a planté de riants bosquets et dessiné de jolis parterres entre la maison abbatiale et la vaste et fraîche terrasse de tilleul où les moines allaient prendre leur récréation pendant les heures de soleil. Les eaux limpides qui affluent dans ces beaux jardins, où l'on respire un air vif et pur, sont ingénieusement ménagées ; un jet d'eau, avec un bassin d'un grand diamètre, occupe le centre du plateau, et le superflu des eaux réparties dans l'établissement au bénéfice de la cure des malades tombe en cascades sur deux vasques et dans un bassin limpide qui date encore des moines.

Au nord, la Maladière ; au sud, les villages de Saint-Martin-du-Mont et de Sestre (2), couronnent le cirque autrefois boisé où devint depuis si florissant le bourg de Saint-Seine. Le saint fondateur de la première et humble chapelle qui a inauguré le monastère, ne pouvait choisir ni une plus profonde retraite, ni un lieu plus favorable au recueillement et à la prière. Alors cette forêt de *Sestre* s'étendait à plusieurs lieues en deçà et au delà de ce lieu, et couvrait le vaste plateau qui, du village de ce nom, se prolongeait vers *Mémont* et *Somberton*. Après le défrichement opéré par les compagnons de Saint-Seine et leurs successeurs, le plateau de Sestre se couvrit de magnifiques moissons comme celles qu'on voit aujourd'hui. Rien ne réjouit l'âme autant que l'aspect de la civilisation et de la fécondité aux lieux mêmes où notre imagination, l'histoire aidant, nous montre d'âpres déserts, en nous reportant au VII<sup>e</sup> siècle et sans doute encore au delà.

(1) Les chartes désignent cet officier claustral par les mots latins *hostellex* et *hostiarius*. Passé le XII<sup>e</sup> siècle, on ne voit plus ce titre figurer parmi les offices claustraux.

(2) Ecrit à tort *Cestre* dans les annuaires.

*Nota.* En finissant, je dois faire remarquer que l'évêque de Langres, Robert, n'a figuré que par entremise dans l'acte de donation de Saint-Martin, dont je parle ici et au commencement de cet exposé : c'est le duc de Bourgogne lui-même, Hugues II, neveu de l'évêque Robert, qui fit, en 1110, ce legs généreux. Une charte reproduite récemment par mon savant confrère, M. J. d'Arbaumont, en fait foi. On peut y recourir dans la Revue des sociétés savantes des départements du mois d'octobre 1863.